

SUIVI DE GESTION POUR L'ANNÉE CIVILE 2006

PRÉSENTÉ CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE

CONCERNANT LA SANTÉ DES PERSONNES

AU TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

Conception et réalisation

Direction de l'organisation du travail

Données SAGIP

Direction de la planification de la main-d'œuvre et de l'information de gestion

TABLE DES MATIÈRES

1. Préambule.....	4
2. Bases de référence.....	5
ABSENCES POUR MOTIFS DE SANTÉ.....	5
SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS.....	6
3. Absences pour motifs de santé.....	8
MOTIFS D'ABSENCE P1, P2 ET P3 (MALADIE).....	8
MOTIF D'ABSENCE P1 (MALADIE).....	13
MOTIF D'ABSENCE P2 (ASSURANCE TRAITEMENT).....	17
MOTIF D'ABSENCE P3 (ASSURANCE TRAITEMENT).....	21
4. Santé et sécurité du travail.....	25
FRÉQUENCE RELATIVE (FR).....	30
INDICE DE GRAVITÉ (IG).....	33
TAUX DE GRAVITÉ (TG).....	36
TAUX GLOBAL DE GRAVITÉ (TGG).....	40
5. Programmes d'aide aux employées et employés.....	43
INDICE D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS (IAE).....	46
INDICE DES PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS (IPAE).....	50
LES INTERVENTIONS DE GROUPE.....	53
6. Conclusion.....	54
Annexe I - Absences pour motifs de santé.....	57
Annexe II - Santé et sécurité du travail et programmes d'aide aux employées et employés.....	60

1. PRÉAMBULE

Pour réaliser les objectifs de sa mission gouvernementale et fournir des services de qualité aux citoyens, la fonction publique doit pouvoir compter sur la contribution essentielle et optimale de ses employés.

Une politique gouvernementale, en vigueur depuis 2001 et reconnaissant l'importance déterminante de cette contribution, a établi un cadre général de référence pour l'exercice des responsabilités des sous-ministres et dirigeants d'organisme en matière de santé, de sécurité, d'aide aux employés et d'organisation du travail.

Cette politique prévoit un suivi de gestion annuel.

La ou le sous-ministre, ou la dirigeante ou le dirigeant d'organisme doit donc fournir au Secrétariat du Conseil du trésor, au plus tard le 1^{er} mai et au regard de l'année civile précédente, une évaluation de la performance de l'organisation en ces matières.

Les indicateurs retenus pour l'évaluation permettent de mesurer les tendances annuelles en ce qui concerne :

- ❑ la gravité des absences pour motifs de santé;
- ❑ la fréquence et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles;
- ❑ le recours aux programmes d'aide aux employées et employés sur les plans individuel et collectif (interventions de groupe).

2. BASES DE RÉFÉRENCE

ABSENCES POUR MOTIFS DE SANTÉ

Les données servant au calcul des indicateurs du présent rapport nous proviennent majoritairement du système de paie SAGIP et datent du mois de février 2007. Le personnel permanent, occasionnel d'un an ou plus, et temporaire visé par ces données se situe dans les catégories d'emploi suivantes : haute direction, cadres supérieurs, professionnels et enseignants, techniciens et personnel de bureau, agents de la paix et ouvriers.

L'analyse des données historiques sur les absences pour des raisons de santé révèle que plus de 98 % sont enregistrées sous quatre codes différents :

- 120 – maladie (P1)¹;
- 240 – accident du travail et maladie professionnelle;
- 246 – assurance traitement (P2);
- 248 – assurance traitement (P3).

Ainsi, seules les absences motivées par les codes 120, 246 et 248 servent à calculer les indicateurs de performance en matière d'absence pour motifs de santé. Les absences associées au code 240 servent à calculer les indicateurs pour les accidents du travail et les maladies professionnelles, et sont fournies par les ministères et organismes. Ces derniers fournissent également les données nécessaires au calcul des indicateurs des programmes d'aide aux employées et employés.

Entre les années 2001 à 2005, les données relatives aux absences pour motifs de santé étaient pondérées en fonction du nombre d'heures travaillées (NHT), et ce, dans un souci d'utiliser un paramètre commun à plusieurs organismes internationaux tels que le

¹ La lettre *P* dans P1, P2 et P3 est utilisée en remplacement du terme « prestation ».

Bureau international du travail (BIT). Par contre, l'utilisation de ce dénominateur a été une source de plusieurs difficultés d'interprétation des résultats.

À partir du présent rapport, soit l'année 2006, les données sont pondérées en fonction des années-personnes en lien d'emploi (APLE). L'APLE intègre le temps de présence et le temps d'absence, rémunéré ou pas; les heures supplémentaires en sont exclues. Comme le nombre de jours de travail peut varier d'une personne à l'autre, la pondération de l'APLE a été faite selon un nombre de jours pour une année de travail, soit 260,9. Il s'agit de la moyenne du nombre de jours de travail pour une période de quatre années, incluant une année bissextile².

En plus de favoriser la comparaison entre les ministères et organismes, l'utilisation de l'APLE dans le calcul des données pourra permettre plus facilement la comparaison des absences selon divers motifs.

Afin de faciliter la comparaison d'une période de référence à l'autre, les données des années antérieures, soit de 2002 à 2005 inclusivement, ont été révisées sur la base des structures ministérielles de 2006 (voir l'annexe I).

Mise en garde : L'APLE sert uniquement au calcul des données sur les absences pour motifs de santé des ministères et organismes assujettis à la Loi sur la fonction publique. Aussi, toute comparaison avec des données provenant d'autres organisations, qu'elles soient fédérales, provinciales ou privées, peut être hasardeuse, à cause de paramètres de calcul qui sont inconnus ou différents. Également, les indicateurs concernant les absences pour motifs de santé ne peuvent pas être comparés à ceux publiés dans les rapports de suivi de gestion des années antérieures.

SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS

Les données relatives aux indicateurs en santé et sécurité du travail ainsi qu'aux programmes d'aide aux employées et employés sont pondérées en fonction des heures

² $\{((365 \text{ jours} \times 3 \text{ années}) + 366 \text{ jours}) / 4 \text{ années}\} / 7 \text{ jours} \times 5 \text{ jours} = 260,9 \text{ jours}$.

travaillées (NHT), incluant les heures supplémentaires. Les indicateurs des ministères et organismes demeurent comparables entre eux.

Afin de faciliter la comparaison d'une période de référence à l'autre, les données des années 2002 à 2005 inclusivement ont été révisées sur la base des structures ministérielles de 2006 (voir l'annexe II).

3. ABSENCES POUR MOTIFS DE SANTÉ

Dans le présent chapitre, seules les absences pour motifs de santé sont considérées. Il s'agit des absences comptabilisées réunissant les codes 120, 246, et 248 (P1, P2 et P3). Les absences comptabilisées sous le code 240 (accidents du travail et maladies professionnelles) seront traitées au prochain chapitre.

Taux d'absentéisme pour maladie

Le taux d'absentéisme pour maladie permet de connaître la proportion des ressources humaines absentes pour raison médicale dont une organisation n'a pas disposé pour réaliser sa mission.

Le taux d'absentéisme a également été retenu pour soupeser l'importance du phénomène; il représente la proportion du nombre d'années-personnes d'absence (APA) par rapport à l'année-personne en lien d'emploi (APLE) et il est exprimé en pourcentage. Le nombre de jours perdus en moyenne par travailleur est aussi présenté.

Motifs d'absence P1, P2 et P3 (maladie)

Au cours de la période observée, soit de 2002 à 2006, le taux d'absentéisme pour l'ensemble des ministères et organismes était en hausse, passant de 4,21 % en 2002 à 4,91 % en 2006 pour les motifs de maladie P1, P2 et P3 (voir le tableau 3.1).

Entre les années 2004 et 2005, l'augmentation du taux était de 0,96 %, tandis qu'entre 2005 et 2006, elle atteignait 2,20 %.

Une analyse des données montre que, sur la base du nombre de jours en lien d'emploi³ dans une année, les ministères et organismes ont dû composer avec un nombre moyen de jours perdus variant entre 10,98 et 12,82 par travailleur, pour des motifs de santé, au cours des cinq dernières années.

³ Le nombre de jours en lien d'emploi est égal à l'APLE, soit 260,9 jours.

En 2006, cet indicateur était de 12,82 jours (tableau 3.1) comparativement à 12,54 jours en 2005. L'absentéisme pour maladie a atteint, en 2006, le nombre de jours perdus le plus élevé depuis 2002.

On trouve, au tableau 3.1-A, la tendance observée dans chaque ministère et organisme au cours de la période de référence.

Mise en garde : Les indicateurs de gestion de certains organismes peuvent ne pas être significatifs pour interpréter une tendance à long terme. En effet, quelques individus absents en raison d'une maladie chronique, par exemple, peuvent avoir une influence démesurée sur les indicateurs d'une petite organisation.

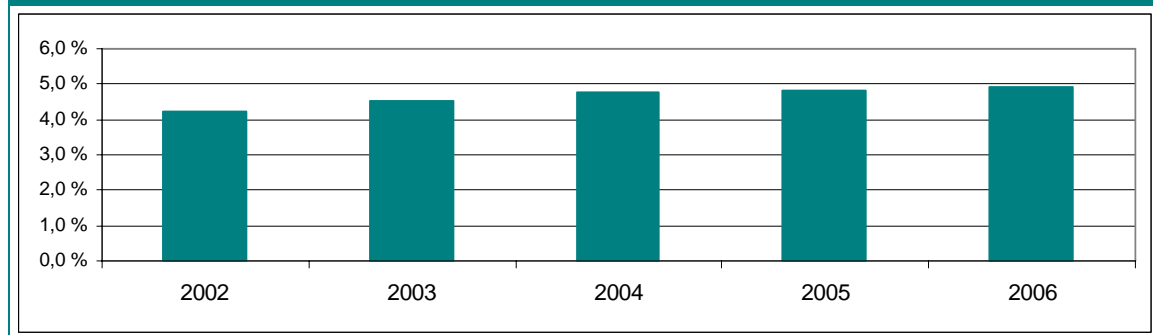
Tableau 3.1 Absentéisme pour maladie (P1, P2 et P3)

Période de référence	Taux* d'absentéisme pour maladie	Jours moyens perdus** par travailleur
2002	4,21	10,98
2003	4,54	11,84
2004	4,76	12,42
2005	4,81	12,54
2006	4,91	12,82

* Nombre d'années-personnes d'absence divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage

** Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note de bas de page, page 3).

Graphique 3.1 Évolution du taux d'absentéisme pour maladie (P1, P2, P3)



Graphique 3.1-A Évolution des jours moyens perdus par travailleur (P1, P2, P3)

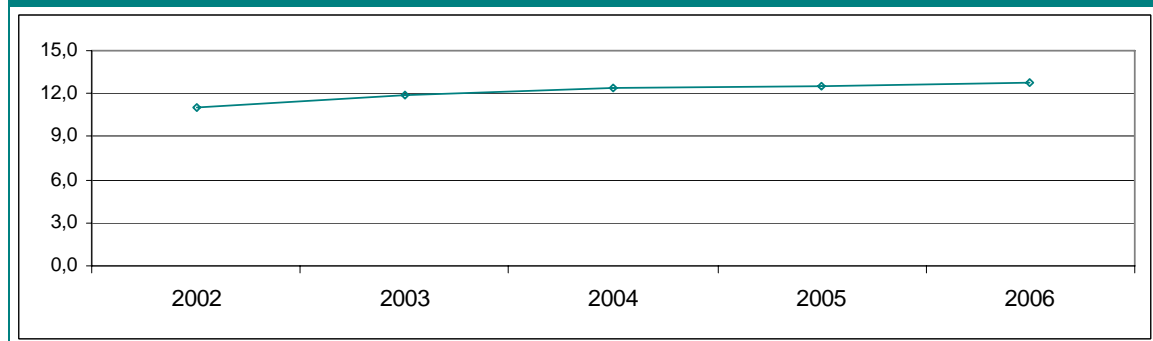


Tableau 3.1-A Absentéisme pour maladie dans les ministères et organismes (P1, P2, P3)

Ministère ou Organisme	2002		2003		2004		2005		2006	
	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur
360-Office des professions	2,27	5,92	3,18	8,28	5,58	14,55	5,79	15,12	2,36	6,17
520-La Financière agricole	2,05	5,35	2,67	6,96	2,61	6,82	3,31	8,63	2,80	7,31
328-Commission de la protection du territoire agricole	3,20	8,36	3,30	8,62	4,35	11,35	2,45	6,39	2,80	7,32
030-Relations internationales	2,81	7,35	2,78	7,27	3,60	9,39	2,92	7,62	2,95	7,71
040-Services gouvernementaux	3,29	8,57	4,77	12,45	3,73	9,73	3,47	9,05	3,25	8,49
600-Ressources naturelles et Faune	3,16	8,24	3,65	9,53	3,76	9,81	3,73	9,72	3,54	9,22
140-Conseil exécutif	3,39	8,85	4,07	10,62	3,87	10,11	3,22	8,39	3,54	9,24
630-Directeur général des élections	3,76	9,80	3,31	8,64	4,14	10,80	3,75	9,80	3,57	9,32
430-Commission de la fonction publique	8,41	21,94	3,08	8,04	6,33	16,51	9,00	23,49	3,58	9,35
060-Santé et Services sociaux	4,16	10,86	4,32	11,28	4,07	10,62	4,07	10,62	3,58	9,35
210-Finances	2,87	7,49	3,65	9,53	3,74	9,76	3,76	9,80	3,68	9,59
830-Commission des transports	5,67	14,79	4,79	12,51	5,42	14,15	3,05	7,96	3,71	9,69
080-Agriculture, Pêcheries et Alimentation	3,61	9,43	3,77	9,83	3,96	10,34	3,83	9,99	3,74	9,77
075-Travail	3,49	9,11	3,63	9,47	3,92	10,23	3,95	10,32	3,81	9,94
323-Institut de la statistique du Québec	3,45	9,02	3,11	8,13	3,88	10,14	3,86	10,08	3,87	10,09
380-Développement durable, Environnement et Parcs	3,81	9,94	3,97	10,36	3,93	10,26	3,60	9,38	3,87	10,10
347-Centre de services partagés du Québec	3,97	10,37	4,76	12,43	4,68	12,22	4,65	12,15	3,94	10,29
010-Culture, Communications et Condition féminine	3,50	9,14	4,30	11,22	3,80	9,92	3,64	9,49	3,96	10,33
450-Tribunal administratif	2,54	6,62	2,67	6,98	3,81	9,93	3,68	9,60	4,16	10,87
547-Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	2,28	5,96	2,92	7,62	2,78	7,27	3,10	8,08	4,18	10,91
050-Affaires municipales et Régions	3,82	9,96	3,88	10,11	4,25	11,08	4,14	10,81	4,20	10,96
374-Vérificateur général	3,52	9,19	3,45	9,01	3,75	9,78	3,27	8,54	4,23	11,03
280-Développement économique, Innovation et Exportation	3,71	9,67	3,59	9,37	4,03	10,50	4,36	11,39	4,35	11,35
247-Bureau du Commissaire au lobbyisme	0,00	0,00	3,07	8,00	4,03	10,51	4,25	11,09	4,36	11,37
350-Éducation, Loisir et Sport	3,46	9,04	4,17	10,89	4,00	10,44	4,09	10,68	4,41	11,52
730-Société d'habitation du Québec	3,33	8,69	3,72	9,71	4,29	11,20	4,91	12,83	4,42	11,54
850-Transports	3,92	10,23	4,26	11,11	4,47	11,67	4,45	11,61	4,45	11,61
370-Assemblée nationale	3,40	8,86	3,40	8,89	3,86	10,08	4,29	11,20	4,51	11,78
160-Secrétariat du Conseil du trésor	3,83	10,00	4,32	11,29	4,78	12,48	4,55	11,86	4,57	11,93

Tableau 3.1-A Absentéisme pour maladie dans les ministères et organismes (P1, P2, P3)

Ministère ou Organisme	2002		2003		2004		2005		2006	
	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur
703-Commission de la santé et de la sécurité du travail	4,59	11,96	4,65	12,12	4,73	12,34	4,57	11,93	4,60	11,99
343-Services Québec	4,76	12,41	4,94	12,91	4,45	11,61	4,26	11,12	4,66	12,16
710-Office québécois de la langue française	4,32	11,27	5,36	14,00	5,01	13,08	3,89	10,16	4,67	12,18
063-Régie des rentes du Québec	4,22	11,01	4,15	10,82	4,29	11,20	4,75	12,40	4,78	12,47
344-Office de la protection du consommateur	4,47	11,68	4,43	11,57	3,29	8,59	4,94	12,89	4,88	12,74
064-Régie de l'assurance maladie du Québec	4,27	11,14	5,24	13,67	5,13	13,39	4,38	11,44	4,88	12,75
Moyenne de la fonction publique	4,21	10,98	4,54	11,84	4,76	12,42	4,81	12,54	4,91	12,82
065-Famille et Aînés	4,84	12,64	5,91	15,43	4,64	12,10	4,64	12,12	4,92	12,83
560-Curateur public	3,89	10,16	4,82	12,59	5,50	14,35	5,00	13,05	5,02	13,10
367-Régie du bâtiment	4,20	10,95	5,59	14,60	5,51	14,38	4,66	12,16	5,04	13,16
660-Conseil du statut de la femme	4,64	12,10	6,24	16,29	7,10	18,54	8,37	21,84	5,09	13,29
240-Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	4,93	12,88	4,96	12,94	5,19	13,55	5,70	14,87	5,22	13,61
414-Commission des lésions professionnelles	4,11	10,72	4,60	11,99	4,55	11,87	4,47	11,67	5,24	13,65
278-Commission de l'équité salariale	1,95	5,10	3,36	8,79	6,09	15,89	4,00	10,44	5,24	13,66
400-Justice	4,91	12,80	4,61	12,03	4,75	12,38	5,12	13,36	5,37	14,01
320-Société de l'assurance automobile du Québec	4,48	11,69	4,54	11,86	4,82	12,60	5,13	13,40	5,50	14,36
095-Sécurité publique	4,48	11,68	4,83	12,60	5,62	14,67	5,68	14,82	5,57	14,55
055-Immigration et Communautés culturelles	5,15	13,44	4,72	12,31	5,12	13,35	5,68	14,81	5,64	14,71
538-Office des personnes handicapées	5,84	15,23	5,05	13,18	6,22	16,24	5,35	13,95	5,66	14,77
814-Fonds de partenariat touristique	4,46	11,64	5,27	13,74	4,99	13,02	5,01	13,08	5,78	15,08
702-Commission des normes du travail	4,17	10,89	5,15	13,44	5,25	13,70	5,65	14,74	5,79	15,12
440-Revenu Québec	4,60	11,99	5,01	13,07	5,11	13,33	5,37	14,02	5,82	15,18
700-Emploi et Solidarité sociale	5,00	13,04	5,28	13,78	5,85	15,25	5,90	15,38	5,87	15,30
256-Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	6,60	17,22	4,94	12,89	4,77	12,44	5,06	13,21	6,02	15,72
390-Sûreté du Québec	4,91	12,82	5,75	15,02	6,35	16,56	6,43	16,79	6,45	16,84
408-Commission d'accès à l'information	2,96	7,72	2,99	7,80	2,29	5,98	5,22	13,61	6,52	17,00
369-Registraire des entreprises	5,37	14,02	5,04	13,14	4,30	11,22	5,23	13,66	7,70	20,08
690-Conseil supérieur de la langue française	2,68	6,98	3,38	8,81	6,27	16,37	3,96	10,34	15,50	40,44

¹ Nombre d'années-personnes d'absence divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage.

² Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note de bas de page à la page 5).

MOTIF D'ABSENCE P1 (MALADIE)

Le motif d'absence P1 correspond généralement aux absences de courte durée pour lesquelles l'employé utilise sa réserve de congés de maladie. La durée des absences est habituellement indiquée en heures, en demi-journées ou en journées complètes. Les conventions collectives ou les conditions de travail prévoient qu'une absence de plus de trois jours doit généralement être motivée, soit par un certificat médical, soit par un rapport d'invalidité, et ce, à la demande de la ou du sous-ministre.

Toutefois, pour toute durée d'absence, la réserve de congés de maladie doit d'abord être utilisée avant que l'employé puisse bénéficier de l'assurance traitement (P2). Les congés accumulés servent aussi à compenser, le cas échéant, le délai de carence sans traitement de cinq jours. Les cadres et les conseillers et conseillères en gestion des ressources humaines, quant à eux, ne disposent pas d'une réserve de congés de maladie; les cinq premiers jours d'absence pour maladie sont payés à 100 % par l'employeur et couvrent le délai de carence.

Le motif d'absence P1 affiche une tendance à la stabilisation avec 50,46 % du total des absences pour motifs de santé. Ainsi, le nombre de jours perdus est de 6,47 en moyenne pour cause de maladie en 2006, soit une très légère hausse de 0,29 % par rapport à 2005, et de 14,68 % depuis 2002. Par contre, depuis les trois dernières années, ce taux s'est stabilisé en moyenne à 2,48 %.

Le tableau 3.2-A montre le taux d'absentéisme et le nombre de jours moyens perdus dans chacun des ministères et organismes.

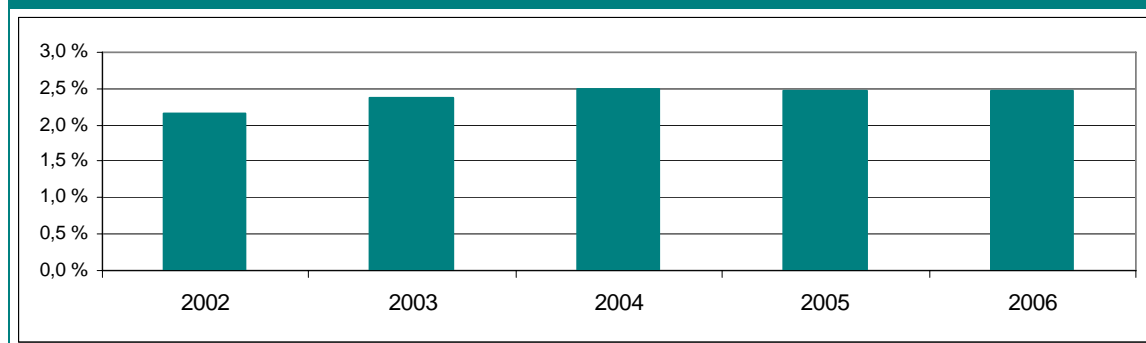
Tableau 3.2 Absentéisme pour maladie (P1)

Période de référence	Taux [*] d'absentéisme pour maladie	Jours moyens perdus ^{**} par travailleur
2002	2,16	5,64
2003	2,39	6,23
2004	2,49	6,51
2005	2,47	6,45
2006	2,48	6,47

* Nombre d'années-personnes d'absence divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage.

** Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note de bas de page, page 3).

Graphique 3.2 Évolution du taux d'absentéisme pour maladie (P1)



Graphique 3.2-A Évolution des jours moyens perdus par travailleur (P1)

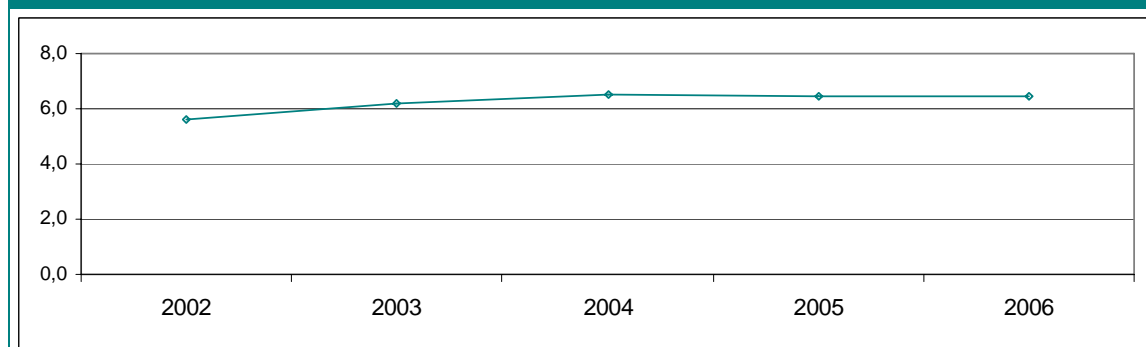


Tableau 3.2-A Absentéisme pour maladie dans les ministères et organismes (P1)

Ministère ou Organisme	2002		2003		2004		2005		2006	
	Taux ¹ d'absen- téisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absen- téisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absen- téisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absen- téisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absen- téisme	Jours moyens perdus ² par travailleur
360-Office des professions	2,03	5,31	1,59	4,15	3,26	8,52	1,65	4,32	1,49	3,88
030-Relations internationales	1,67	4,35	1,83	4,79	2,12	5,54	1,66	4,33	1,66	4,35
430-Commission de la fonction publique	2,26	5,91	2,17	5,66	3,11	8,12	2,99	7,81	1,69	4,40
256-Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	1,55	4,05	1,56	4,08	1,66	4,34	1,83	4,78	1,72	4,50
374-Vérificateur général	1,60	4,18	1,63	4,27	2,08	5,43	1,87	4,89	1,85	4,83
075-Travail	1,97	5,15	1,61	4,20	1,82	4,74	1,62	4,24	1,88	4,89
520-La Financière agricole	1,47	3,84	1,79	4,68	1,96	5,11	2,27	5,92	1,92	5,01
630-Directeur général des élections	2,13	5,55	1,90	4,96	1,97	5,14	2,23	5,83	1,95	5,10
040-Services gouvernementaux	1,42	3,71	1,83	4,76	1,75	4,58	2,01	5,23	1,99	5,20
060-Santé et Services sociaux	1,92	5,00	2,01	5,24	2,26	5,89	2,26	5,91	2,01	5,24
210-Finances	1,70	4,43	2,18	5,68	2,22	5,80	2,20	5,74	2,02	5,26
547-Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	1,61	4,21	2,14	5,59	2,11	5,51	1,92	5,02	2,03	5,31
414-Commission des lésions professionnelles	1,77	4,63	1,98	5,16	1,98	5,18	2,28	5,96	2,05	5,34
095-Sécurité publique	1,81	4,73	2,06	5,38	2,13	5,56	2,15	5,62	2,05	5,34
080-Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1,91	4,98	2,06	5,38	2,15	5,60	2,05	5,35	2,09	5,44
140-Conseil exécutif	1,97	5,14	2,49	6,50	2,19	5,72	2,17	5,66	2,09	5,44
450-Tribunal administratif	1,50	3,92	1,92	5,00	1,89	4,94	1,85	4,83	2,09	5,45
160-Secrétariat du Conseil du trésor	1,89	4,94	1,92	5,03	2,12	5,55	1,97	5,14	2,16	5,63
600-Ressources naturelles et Faune	1,93	5,03	2,14	5,58	2,30	5,99	2,21	5,76	2,16	5,64
010-Culture, Communications et Condition féminine	1,73	4,51	2,04	5,31	2,12	5,54	1,97	5,13	2,19	5,71
343-Services Québec	2,27	5,93	2,64	6,91	2,75	7,18	2,53	6,61	2,20	5,74
408-Commission d'accès à l'information	2,04	5,32	2,32	6,05	2,12	5,53	2,80	7,30	2,22	5,78
347-Centre de services partagés du Québec	2,17	5,67	2,55	6,65	2,52	6,59	2,53	6,62	2,22	5,80
830-Commission des transports	2,08	5,44	2,42	6,33	2,52	6,58	1,99	5,20	2,24	5,84
328-Commission de la protection du territoire agricole	1,59	4,16	2,17	5,66	2,40	6,27	1,93	5,06	2,26	5,89
380-Développement durable, Environnement et Parcs	1,80	4,71	1,94	5,07	2,09	5,45	2,18	5,70	2,31	6,02
367-Régie du bâtiment	2,41	6,28	2,45	6,39	2,56	6,69	2,25	5,88	2,37	6,18
350-Éducation, Loisir et Sport	2,13	5,57	2,20	5,74	2,42	6,33	2,39	6,23	2,38	6,20
344-Office de la protection du consommateur	1,76	4,60	2,76	7,20	2,04	5,33	2,40	6,27	2,38	6,21

Tableau 3.2-A Absentéisme pour maladie dans les ministères et organismes (P1)

Ministère ou Organisme	2002		2003		2004		2005		2006	
	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur
280-Développement économique, Innovation et Exportation	1,68	4,40	2,05	5,36	2,43	6,33	2,17	5,66	2,39	6,24
065-Famille et Aînés	2,55	6,67	2,69	7,03	2,40	6,27	2,43	6,35	2,42	6,31
850-Transports	2,16	5,64	2,39	6,23	2,48	6,46	2,48	6,48	2,43	6,34
538-Office des personnes handicapées	2,05	5,36	2,47	6,43	2,95	7,69	2,31	6,05	2,45	6,39
240-Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	2,47	6,45	2,47	6,46	2,84	7,41	2,90	7,58	2,48	6,47
Moyenne de la fonction publique	2,16	5,64	2,39	6,23	2,49	6,51	2,47	6,45	2,48	6,47
050-Affaires municipales et Régions	2,05	5,34	2,30	5,99	2,49	6,49	2,22	5,79	2,48	6,48
063-Régie des rentes du Québec	2,17	5,66	2,43	6,35	2,47	6,44	2,53	6,60	2,48	6,48
370-Assemblée nationale	2,26	5,89	2,45	6,39	2,67	6,97	2,53	6,61	2,50	6,54
703-Commission de la santé et de la sécurité du travail	2,60	6,77	2,53	6,60	2,50	6,53	2,55	6,66	2,54	6,63
320-Société de l'assurance automobile du Québec	2,30	6,01	2,42	6,31	2,31	6,03	2,27	5,94	2,59	6,75
710-Office québécois de la langue française	2,19	5,71	2,77	7,23	2,59	6,75	2,54	6,63	2,60	6,79
064-Régie de l'assurance maladie du Québec	2,31	6,02	2,45	6,40	2,45	6,39	2,50	6,52	2,61	6,81
730-Société d'habitation du Québec	2,53	6,61	2,65	6,92	2,96	7,73	3,21	8,38	2,65	6,91
323-Institut de la statistique du Québec	2,02	5,29	2,17	5,66	2,50	6,53	2,47	6,44	2,66	6,95
390-Sûreté du Québec	2,38	6,21	2,70	7,04	2,85	7,43	2,77	7,22	2,72	7,11
702-Commission des normes du travail	2,49	6,49	2,53	6,61	2,64	6,89	2,58	6,73	2,73	7,13
055-Immigration et Communautés culturelles	2,37	6,18	2,74	7,14	2,85	7,43	2,71	7,06	2,74	7,14
400-Justice	2,39	6,23	2,53	6,61	2,64	6,89	2,75	7,16	2,74	7,16
560-Curateur public	1,95	5,10	2,54	6,62	2,85	7,45	2,55	6,67	2,79	7,27
700-Emploi et Solidarité sociale	2,28	5,95	2,69	7,01	2,83	7,39	2,83	7,39	2,79	7,29
440-Revenu Québec	2,41	6,28	2,64	6,89	2,81	7,33	2,76	7,21	2,84	7,40
278-Commission de l'équité salariale	1,46	3,82	1,91	5,00	2,16	5,65	2,35	6,13	2,88	7,52
660-Conseil du statut de la femme	1,64	4,28	3,44	8,97	3,88	10,12	3,77	9,84	2,89	7,53
814-Fonds de partenariat touristique	2,27	5,92	2,70	7,03	2,89	7,53	2,75	7,16	2,91	7,60
369-Registraire des entreprises	2,52	6,59	2,37	6,18	2,67	6,98	2,86	7,46	3,39	8,86
247-Bureau du Commissaire au lobbyisme	0,00	0,00	3,07	8,00	3,21	8,37	2,34	6,10	3,43	8,95
690-Conseil supérieur de la langue française	1,89	4,92	3,17	8,26	3,27	8,54	3,50	9,12	4,61	12,04

¹ Nombre d'années-personnes d'absence divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage.

² Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note de bas de page, page 3).

MOTIF D'ABSENCE P2 (ASSURANCE TRAITEMENT)

Le motif d'absence P2 correspond à une absence qui, en temps, excède la réserve de congés de maladie; il s'agit du début de la période d'assurance traitement. L'employé bénéficie de cette assurance pour une durée maximale de 52 semaines. Cette durée est cependant de 25 semaines pour les cadres⁴ et les conseillers et conseillères en gestion des ressources humaines. Ces absences doivent être motivées, soit par un certificat médical, soit par le rapport d'invalidité à l'employeur.

Le motif d'absence P2 représente 40,04 % du total des absences pour motifs de santé.

Les deux graphiques suivants (3.3 et 3.3-A) montrent que l'assurance traitement (P2) est en constante progression depuis 2002, en hausse de 16,06 %. En 2006, le nombre moyen de jours perdus par travailleur était de 5,13, soit une augmentation de 3,31 % par rapport à 2005. Ce nombre ne comprend pas les jours utilisés de la réserve de congés de maladie ni, le cas échéant, du délai de carence.

Le tableau 3.3-A présente le taux d'absentéisme et le nombre moyen de jours perdus dans chacun des ministères et organismes.

⁴ Les cadres et les conseillers et conseillères en gestion des ressources humaines ne disposent pas d'une réserve de congés de maladie, et seul le délai de carence de cinq jours est payé par l'employeur à 100 %.

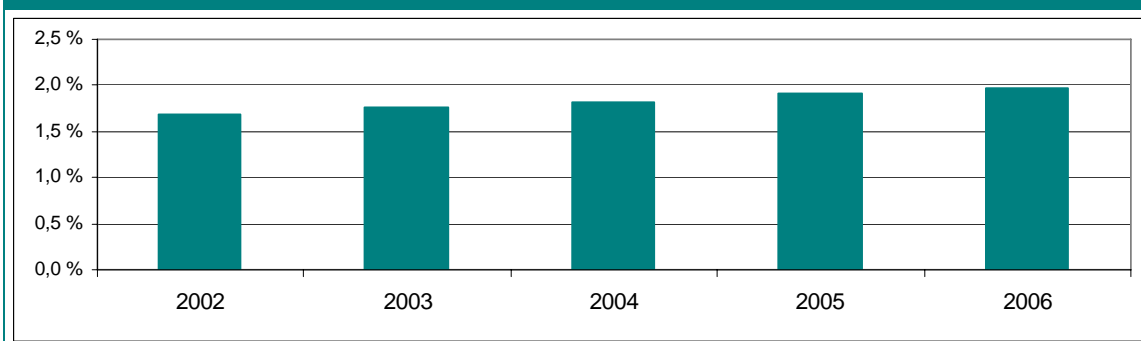
Tableau 3.3 Absentéisme pour maladie (P2)

Période de référence	Taux* d'absentéisme pour maladie	Jours moyens perdus** par travailleur
2002	1,69	4,42
2003	1,75	4,57
2004	1,82	4,75
2005	1,90	4,97
2006	1,97	5,13

* Nombre d'années-personnes d'absence divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage.

** Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 206,9 jours de travail dans une année (voir note de bas de page, page 3).

Graphique 3.3 Évolution du taux d'absentéisme pour maladie (P2)



Graphique 3.3-A Évolution des jours moyens perdus par travailleur (P2)

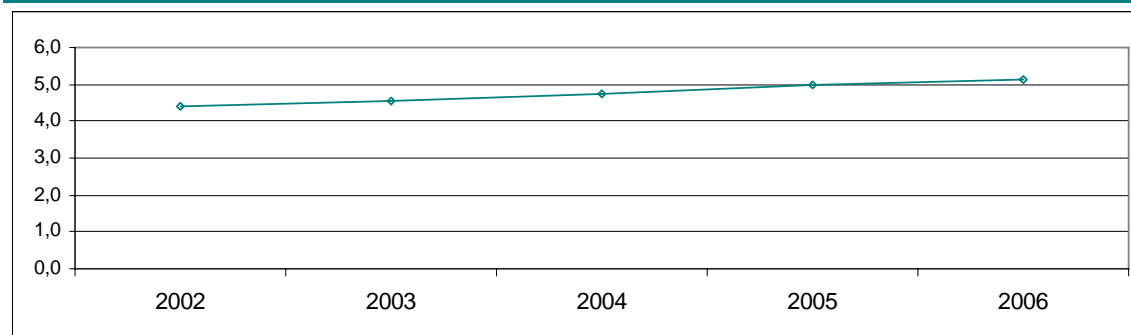


Tableau 3.3-A Absentéisme pour maladie dans les ministères et organismes (P2)

Ministère ou Organisme	2002		2003		2004		2005		2006	
	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur
360-Office des professions	0,23	0,61	1,49	3,87	2,31	6,04	2,61	6,81	0,00	0,00
430-Commission de la fonction publique	5,27	13,75	0,91	2,39	3,22	8,39	5,88	15,34	0,37	0,97
328-Commission de la protection du territoire agricole	1,61	4,20	1,13	2,96	1,95	5,08	0,51	1,33	0,55	1,43
040-Services gouvernementaux	1,46	3,81	2,14	5,57	0,94	2,44	0,81	2,10	0,64	1,68
520-La Financière agricole	0,58	1,51	0,85	2,21	0,64	1,68	1,03	2,70	0,79	2,05
323-Institut de la statistique du Québec	1,12	2,92	0,77	2,02	1,14	2,96	0,86	2,23	0,79	2,07
030-Relations internationales	1,06	2,78	0,82	2,13	1,32	3,44	0,75	1,95	0,84	2,18
247-Bureau du Commissaire au lobbying	0,00	0,00	0,00	0,00	0,82	2,14	1,91	4,99	0,93	2,43
600-Ressources naturelles et Faune	1,04	2,70	1,23	3,20	1,04	2,72	1,24	3,24	1,14	2,96
140-Conseil exécutif	0,89	2,31	1,26	3,28	1,39	3,62	0,82	2,14	1,20	3,13
380-Développement durable, Environnement et Parcs	1,38	3,61	1,51	3,94	1,26	3,30	1,18	3,09	1,21	3,15
080-Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1,40	3,66	1,41	3,67	1,37	3,57	1,39	3,63	1,27	3,31
347-Centre de services partagés du Québec	1,28	3,34	1,71	4,47	1,64	4,27	1,76	4,59	1,31	3,41
660-Conseil du statut de la femme	1,66	4,33	2,76	7,21	3,22	8,40	3,71	9,67	1,33	3,46
280-Développement économique, Innovation et Exportation	1,55	4,04	1,32	3,45	1,16	3,02	1,75	4,56	1,37	3,56
730-Société d'habitation du Québec	0,80	2,08	1,07	2,79	1,24	3,22	1,39	3,62	1,38	3,59
010-Culture, Communications et Condition féminine	1,47	3,83	1,70	4,44	1,10	2,88	1,19	3,11	1,38	3,61
210-Finances	1,02	2,67	1,20	3,14	1,26	3,28	1,20	3,13	1,41	3,67
060-Santé et Services sociaux	1,77	4,62	1,83	4,78	1,12	2,91	1,50	3,93	1,41	3,69
630-Directeur général des élections	1,42	3,69	1,02	2,66	1,99	5,18	1,40	3,66	1,43	3,72
344-Office de la protection du consommateur	2,02	5,26	1,68	4,37	1,25	3,26	2,37	6,19	1,44	3,77
830-Commission des transports	2,36	6,15	1,88	4,89	2,43	6,33	0,92	2,39	1,47	3,84
850-Transports	1,39	3,61	1,38	3,60	1,42	3,71	1,53	3,99	1,47	3,84
370-Assemblée nationale	1,11	2,90	0,81	2,11	1,14	2,99	1,70	4,43	1,50	3,91
050-Affaires municipales et Régions	1,33	3,48	1,31	3,42	1,46	3,80	1,58	4,12	1,51	3,93
160-Secrétariat du Conseil du trésor	1,34	3,49	1,92	5,00	1,97	5,13	1,84	4,79	1,60	4,18
075-Travail	1,23	3,20	1,54	4,01	1,56	4,07	1,64	4,29	1,71	4,46
710-Office québécois de la langue française	1,89	4,94	1,60	4,18	1,86	4,85	1,14	2,96	1,72	4,48
703-Commission de la santé et de la sécurité du travail	1,76	4,58	1,72	4,48	1,89	4,92	1,59	4,16	1,73	4,50
350-Education, Loisir et Sport	1,18	3,08	1,62	4,22	1,23	3,20	1,44	3,76	1,74	4,54

Tableau 3.3-A Absentéisme pour maladie dans les ministères et organismes (P2)

Ministère ou Organisme	2002		2003		2004		2005		2006	
	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur
450-Tribunal administratif	0,65	1,70	0,76	1,97	1,67	4,35	1,35	3,53	1,79	4,66
547-Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	0,64	1,66	0,78	2,03	0,67	1,76	1,10	2,88	1,79	4,68
538-Office des personnes handicapées	2,57	6,70	2,40	6,27	2,78	7,26	2,04	5,33	1,85	4,83
065-Famille et Aînés	2,09	5,45	2,59	6,75	1,83	4,78	1,77	4,62	1,86	4,84
343-Services Québec	2,13	5,55	1,67	4,35	1,52	3,96	1,31	3,43	1,86	4,85
560-Curateur public	1,79	4,66	1,84	4,80	2,25	5,87	2,07	5,39	1,86	4,86
063-Régie des rentes du Québec	1,78	4,65	1,38	3,59	1,64	4,28	1,61	4,20	1,89	4,93
367-Régie du bâtiment	1,23	3,20	2,78	7,26	2,20	5,73	1,67	4,35	1,96	5,12
Moyenne de la fonction publique	1,69	4,42	1,75	4,57	1,82	4,75	1,90	4,97	1,97	5,13
064-Régie de l'assurance maladie du Québec	1,62	4,22	2,23	5,81	1,96	5,10	1,52	3,96	2,01	5,24
374-Vérificateur général	1,48	3,86	1,60	4,18	1,36	3,55	1,36	3,54	2,04	5,33
240-Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	2,16	5,65	2,32	6,06	1,75	4,56	2,34	6,10	2,24	5,85
400-Justice	2,08	5,43	1,62	4,23	1,81	4,71	1,90	4,95	2,24	5,85
320-Société de l'assurance automobile du Québec	1,73	4,51	1,71	4,45	2,11	5,50	2,38	6,20	2,33	6,09
278-Commission de l'équité salariale	0,49	1,27	1,45	3,79	3,60	9,40	1,38	3,61	2,36	6,14
055-Immigration et Communautés culturelles	2,40	6,27	1,64	4,27	1,95	5,09	2,41	6,29	2,40	6,26
814-Fonds de partenariat touristique	1,94	5,07	2,24	5,84	1,98	5,17	1,84	4,81	2,41	6,28
440-Revenu Québec	1,88	4,90	1,98	5,17	1,87	4,87	2,26	5,90	2,45	6,39
702-Commission des normes du travail	1,45	3,79	2,33	6,08	2,23	5,82	2,68	6,99	2,51	6,56
700-Emploi et Solidarité sociale	2,34	6,10	2,20	5,74	2,56	6,68	2,53	6,59	2,53	6,61
414-Commission des lésions professionnelles	1,99	5,20	2,00	5,22	1,98	5,15	1,77	4,63	2,62	6,84
095-Sécurité publique	2,13	5,56	2,25	5,87	2,88	7,52	2,81	7,32	2,86	7,45
390-Sûreté du Québec	2,18	5,70	2,60	6,78	2,94	7,68	3,01	7,86	2,94	7,67
369-Registraire des entreprises	2,21	5,76	2,23	5,82	1,23	3,22	2,19	5,72	3,35	8,73
256-Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	2,39	6,24	2,53	6,59	1,71	4,47	2,35	6,13	3,66	9,54
408-Commission d'accès à l'information	0,92	2,41	0,67	1,75	0,17	0,45	2,42	6,32	4,03	10,52
690-Conseil supérieur de la langue française	0,79	2,06	0,21	0,55	3,00	7,83	0,46	1,21	10,37	27,05

¹ Nombre d'années-personnes d'absence divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage.

² Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note de bas de page, page 3).

MOTIF D'ABSENCE P3 (ASSURANCE TRAITEMENT)

Le motif d'absence P3 correspond à une absence qui constitue le prolongement de la période d'invalidité en assurance traitement (P2). La prestation reçue par l'employé est inférieure à celle de la période précédente (P2), mais il peut en bénéficier pour une autre année, ou pour un an et demi s'il est cadre ou conseiller en gestion des ressources humaines. L'assurance traitement (P2 et P3) n'excède pas 104 semaines d'absence. Ces absences doivent être motivées, soit par un certificat médical, soit par le rapport d'invalidité à l'employeur.

Le motif d'absence P3 représente 9,49 % du total des absences pour motifs de santé.

Les absences pour maladie P3 se traduisent en moyenne par 1,22 jour perdu par l'ensemble des travailleurs de la fonction publique; il s'agit d'une hausse d'environ 30 % par rapport à l'année 2002, et cet indice est en progression depuis. Précisons que l'employeur, au cours de la période P2 précédente, est privé des services d'au moins une personne pendant toute une année ou pendant 25 semaines s'il s'agit d'un cadre ou d'un conseiller en gestion des ressources humaines.

Les tableaux et les graphiques des pages suivantes dressent le profil de ce type d'absentéisme pour maladie de longue durée.

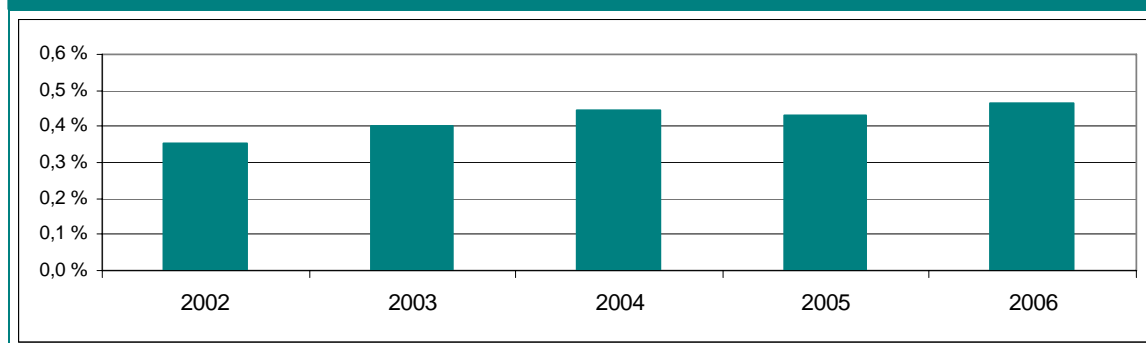
Tableau 3.4 Absentéisme pour maladie (P3)

Période de référence	Taux* d'absentéisme pour maladie	Jours moyens perdus** par travailleur
2002	0,35	0,92
2003	0,40	1,04
2004	0,45	1,16
2005	0,43	1,12
2006	0,47	1,22

* Nombre d'années-personnes d'absence divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage.

** Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note de bas de page, page 3).

Graphique 3.4 Évolution du taux d'absentéisme pour maladie (P3)



Graphiques 3.4-A Évolution des jours moyens perdus par travailleur (P3)

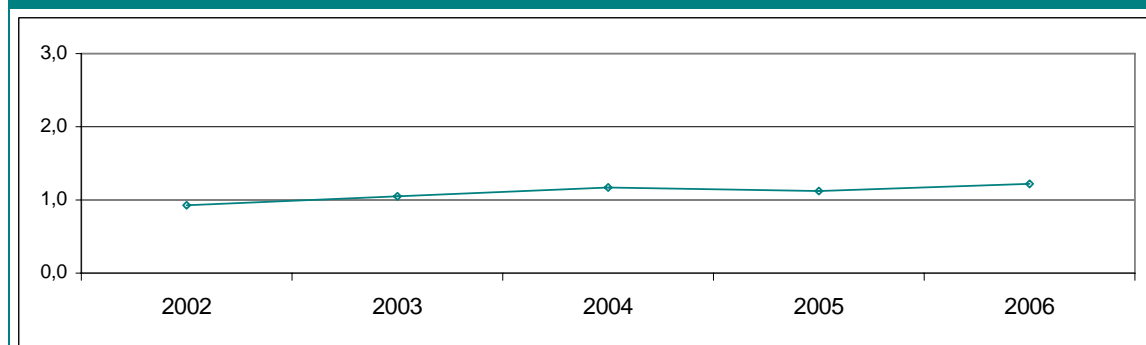


Tableau 3.4-A Absentéisme pour maladie dans les ministères et organismes (P3)

Ministère ou Organisme	2002		2003		2004		2005		2006	
	Taux ¹ d'absen- téisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absen- téisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absen- téisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absen- téisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absen- téisme	Jours moyens perdus ² par travailleur
247-Bureau du Commissaire au lobbying	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
278-Commission de l'équité salariale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,32	0,84	0,27	0,69	0,00	0,00
328-Commission de la protection du territoire agricole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
830-Commission des transports du Québec	1,23	3,20	0,49	1,28	0,48	1,24	0,14	0,38	0,00	0,00
520-La Financière agricole	0,00	0,00	0,03	0,07	0,01	0,02	0,00	0,01	0,10	0,25
060-Santé et Services sociaux	0,47	1,23	0,48	1,25	0,69	1,81	0,30	0,78	0,16	0,43
630-Directeur général des élections	0,21	0,56	0,39	1,01	0,18	0,48	0,12	0,30	0,19	0,50
050-Affaires municipales et Régions	0,44	1,14	0,27	0,70	0,30	0,79	0,34	0,90	0,21	0,55
075-Travail	0,29	0,76	0,48	1,25	0,54	1,42	0,69	1,79	0,22	0,58
600-Ressources naturelles et Faune	0,20	0,51	0,28	0,74	0,42	1,11	0,28	0,72	0,24	0,62
210-Finances	0,15	0,40	0,27	0,71	0,26	0,68	0,35	0,92	0,25	0,66
140-Conseil exécutif	0,54	1,40	0,32	0,83	0,29	0,76	0,23	0,59	0,26	0,67
064-Régie de l'assurance maladie du Québec	0,34	0,90	0,56	1,45	0,73	1,89	0,37	0,96	0,27	0,69
408-Commission d'accès à l'information	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,27	0,70
450-Tribunal administratif	0,39	1,01	0,00	0,00	0,25	0,64	0,48	1,25	0,29	0,76
350-Éducation, Loisir et Sport	0,15	0,39	0,36	0,94	0,35	0,91	0,26	0,69	0,30	0,77
703-Commission de la santé et de la sécurité du travail du travail	0,23	0,61	0,40	1,04	0,34	0,89	0,42	1,11	0,33	0,86
374-Vérificateur général	0,44	1,14	0,21	0,56	0,31	0,80	0,04	0,12	0,34	0,88
710-Office québécois de la langue française	0,24	0,62	0,99	2,58	0,57	1,48	0,22	0,57	0,35	0,91
547-Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	0,03	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,07	0,18	0,35	0,92
380-Développement durable, Environnement et Parcs	0,62	1,63	0,52	1,35	0,58	1,51	0,23	0,60	0,36	0,94
560-Curateur public	0,15	0,40	0,45	1,17	0,40	1,04	0,38	0,99	0,37	0,96
080-Agriculture, Pêcheries et Alimentation	0,31	0,82	0,31	0,81	0,45	1,18	0,37	0,96	0,38	0,99
400-Justice	0,44	1,14	0,46	1,19	0,30	0,78	0,48	1,24	0,38	1,00
010-Culture, Communications et Condition féminine	0,31	0,80	0,56	1,47	0,58	1,51	0,48	1,25	0,39	1,01
730-Société d'habitation du Québec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,09	0,24	0,31	0,82	0,40	1,04
063-Régie des rentes du Québec	0,27	0,70	0,34	0,88	0,18	0,48	0,62	1,61	0,41	1,06
323-Institut de la statistique Québec	0,31	0,81	0,18	0,46	0,25	0,64	0,54	1,41	0,41	1,08
347-Centre de services partagés du Québec	0,52	1,36	0,50	1,32	0,52	1,36	0,36	0,94	0,41	1,08
030-Relations internationales	0,08	0,22	0,13	0,34	0,16	0,41	0,51	1,34	0,45	1,18

Tableau 3.4-A Absentéisme pour maladie dans les ministères et organismes (P3)

Ministère ou Organisme	2002		2003		2004		2005		2006	
	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur	Taux ¹ d'absentéisme	Jours moyens perdus ² par travailleur
814-Fonds de partenariat touristique	0,25	0,65	0,33	0,87	0,12	0,32	0,42	1,10	0,46	1,20
Moyenne de la fonction publique	0,35	0,92	0,40	1,04	0,45	1,16	0,43	1,12	0,47	1,22
240-Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	0,30	0,78	0,16	0,43	0,60	1,58	0,46	1,20	0,50	1,29
055-Immigration et Communautés culturelles	0,38	0,99	0,35	0,90	0,32	0,83	0,56	1,46	0,50	1,32
370-Assemblée nationale	0,03	0,07	0,15	0,38	0,05	0,12	0,06	0,16	0,51	1,34
690-Conseil supérieur de la langue française	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,51	1,34
440-Revenu Québec	0,31	0,81	0,39	1,01	0,43	1,12	0,35	0,91	0,53	1,38
700-Emploi et Solidarité sociale	0,38	1,00	0,40	1,03	0,45	1,18	0,54	1,40	0,54	1,41
850-Transports	0,37	0,98	0,49	1,29	0,58	1,50	0,44	1,15	0,55	1,43
702-Commission des normes du travail	0,23	0,61	0,29	0,75	0,38	0,99	0,39	1,01	0,55	1,43
414-Commission des lésions professionnelles	0,34	0,89	0,62	1,60	0,59	1,54	0,42	1,08	0,57	1,48
320-Société de l'assurance automobile du Québec	0,45	1,17	0,42	1,10	0,41	1,06	0,48	1,26	0,58	1,52
280-Développement économique, Innovation et Exportation	0,48	1,24	0,21	0,56	0,44	1,15	0,45	1,16	0,59	1,55
343-Services Québec	0,35	0,92	0,63	1,65	0,18	0,47	0,42	1,09	0,60	1,57
040-Services gouvernementaux	0,40	1,05	0,81	2,11	1,04	2,71	0,66	1,72	0,62	1,61
065-Famille et Aînés	0,20	0,52	0,64	1,66	0,41	1,06	0,44	1,16	0,64	1,68
256-Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	2,66	6,93	0,85	2,22	1,39	3,63	0,88	2,29	0,65	1,68
095-Sécurité publique	0,53	1,39	0,52	1,35	0,61	1,59	0,72	1,88	0,67	1,75
367-Régie du bâtiment	0,56	1,47	0,36	0,94	0,75	1,96	0,74	1,93	0,72	1,87
390-Sûreté du Québec	0,35	0,91	0,46	1,19	0,55	1,45	0,66	1,71	0,79	2,06
160-Secrétariat du Conseil du trésor	0,60	1,57	0,48	1,26	0,69	1,80	0,74	1,93	0,81	2,12
360-Office des professions du Québec	0,00	0,00	0,10	0,25	0,00	0,00	1,53	3,98	0,88	2,29
660-Conseil du statut de la femme	1,34	3,49	0,04	0,10	0,01	0,02	0,89	2,33	0,88	2,29
369-Registraire des entreprises	0,64	1,67	0,44	1,15	0,39	1,02	0,18	0,47	0,95	2,49
344-Office de la protection du consommateur	0,69	1,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,17	0,43	1,06	2,76
538-Office des personnes handicapées	1,22	3,17	0,18	0,47	0,49	1,29	0,99	2,58	1,36	3,55
430-Commission de la fonction publique	0,87	2,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13	0,34	1,52	3,97

¹ Nombre d'années-personnes d'absence divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage.

² Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note de bas de page, page 3).

4. Santé et sécurité du travail

Les résultats présentés dans les pages suivantes reflètent la situation observée en matière de lésions professionnelles dans l'ensemble des ministères et organismes au cours des cinq dernières années, soit de 2002 à 2006. Une analyse spécifique pour l'année 2006 est aussi présentée.

Les formules utilisées pour le calcul des résultats ainsi que les variables retenues sont décrites dans les rubriques se rapportant aux indicateurs. Au besoin, on peut se référer au *Guide pour l'application du suivi de gestion prévu à la Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise*, publié en avril 2002.

On trouve, dans le tableau 4.1, le sommaire des données relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles pour l'ensemble des ministères et organismes.

Tableau 4.1 Sommaire des données relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles

	2002	2003	2004	2005	2006
Nouveaux faits accidentels	1 379	1 510	1 468	1 430	1 361
Maladies professionnelles avec absence	27	15	20	18	9
Maladies professionnelles sans absence	38	41	26	23	30
Rechutes, récurrences, aggravations	79	71	44	57	57
Total des lésions (NA)	1 523	1 637	1 558	1 528	1 457
Nombre d'heures travaillées	118 555 101	120 696 300	118 609 626	112 160 512	115 024 550
Nombre d'heures perdues	194 170	172 249	192 623	219 425	187 793
* Nombre global d'heures perdues	336 207	308 675	315 528	326 717	345 759
Heures en assignation temporaire	78 099	79 101	79 109	119 794	122 490
Dossiers en assignation temporaire	234	279	335	365	301
Nombre de décès	3	2	0	2	0

* Nombre d'heures perdues au cours de l'année civile, même si la lésion a eu lieu durant une année antérieure.

En 2006, les nouveaux faits accidentels comptaient pour 93,41 % du nombre total des lésions (NA), alors que les rechutes, les récidives et les aggravations constituaient 3,91 % de ce nombre (tableau 4.2). Les maladies professionnelles, avec et sans absence, représentent respectivement 0,62 % et 2,06 % de la totalité des lésions (NA).

Tableau 4.2 Répartition des lésions (NA) en santé et sécurité du travail

Motifs	Abréviation	Nombre	%
Nouveaux faits accidentels	NFA	1 361	93,41
Maladies professionnelles avec absence	NMPA	9	0,62
Maladies professionnelles sans absence	NMPSA	30	2,06
Rechutes, récidives, aggravations	NRRA	57	3,91
Total des lésions	NA	1 457	100,00

Le tableau 4.3 présente la distribution des ministères et organismes par nombre de lésions. Il est à noter que 44 ministères et organismes sur 58 ont signalé dix lésions ou moins; de ce nombre, 19 ministères et organismes ont maintenu ou atteint l'objectif de « zéro lésion ». Inversement, 4 ministères et organismes ont cumulé 1 038 lésions sur 1 457 en 2006, soit 71,24 % des lésions dans la fonction publique.

Il faut mentionner que le nombre de travailleurs et le niveau de risque dans un ministère ou un organisme influent sur le nombre de lésions.

Tableau 4.3 Distribution des ministères et organismes par nombre de lésions

Lésions	Nombre
Aucune	19
De 1 à 5	21
De 6 à 10	4
De 11 à 20	4
De 21 à 50	4
De 51 à 100	2
De 101 à 200	1
De 201 à 300	2
301 et plus	1
Total	58

Par comparaison avec les résultats de 2005, on constate une augmentation de 2,55 % des heures travaillées en 2006 (tableau 4.4). On note une diminution du nombre d'heures perdues de l'ordre de 14,42 % et une augmentation du nombre global d'heures perdues de 5,83 %.

Tableau 4.4 Heures travaillées et heures perdues					
	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre d'heures travaillées	118 555 101	120 696 300	118 609 626	112 160 512	115 024 550
Nombre d'heures perdues	194 170	172 249	192 623	219 425	187 793
Nombre global d'heures perdues	336 207	308 675	315 528	326 717	345 759

Assignment temporaire

L'assignment temporaire est régie par les articles 179 et 180 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP). Ils prévoient que l'assignment temporaire est une initiative de l'employeur, que le médecin du travailleur doit obligatoirement l'autoriser avant que soit amorcé le processus d'assignment et que l'employeur doit verser au travailleur le salaire et les avantages liés à son emploi habituel. Pour encadrer la démarche de contestation, on se réfère aux articles 37 et 37.3 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) et pour suspendre l'indemnité de remplacement du revenu (IRR) d'un travailleur qui refuse une assignment temporaire, l'article 142 de la LATMP peut être invoqué. Un travailleur peut aussi déposer une plainte en vertu de l'article 32 de la LATMP.

Les données sur l'assignment temporaire sont présentées dans le tableau 4.5.

Tableau 4.5 Assignment temporaire					
	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de dossiers	234	279	335	365	301
Nombre d'heures	78 099	79 101	79 109	119 794	122 490

Par rapport au nombre total de lésions (NA), la proportion des dossiers qui font état d'une période d'assignation temporaire était de 23,89 % en 2005 et de 20,66 % en 2006. Malgré une diminution de cette proportion, nous observons toutefois un accroissement du volume d'heures en assignation temporaire. Celles-ci sont considérées au même titre que les heures perdues et ont une influence sur les indicateurs de gravité. La moyenne d'heures par dossier est passée de 328,20 en 2005 à 406,94 en 2006, soit une hausse de 23,99 %.

Les heures en assignation temporaire sont considérées, dans le présent chapitre, au même titre que les heures perdues, parce que la personne qui est assignée temporairement à un poste n'effectue pas l'ensemble de ses tâches habituelles. Il n'en reste pas moins que les heures effectuées en assignation temporaire sont utiles à l'organisation.

L'assignation temporaire présente de nombreux avantages. Elle favorise la réadaptation physique et psychologique du travailleur en lui permettant de préserver son intérêt pour le travail, de retrouver progressivement sa pleine capacité de travail et de conserver des liens dans son milieu de travail. En outre, elle combat les effets néfastes de l'inactivité.

L'assignation temporaire faite dans le respect des limitations du travailleur est un élément important de gestion de la santé et de la sécurité dans les ministères et organismes. Elle permet à l'employeur :

- d'éviter la chronicité chez le travailleur accidenté qui est en arrêt de travail;
- de diminuer les coûts d'embauche, de formation et d'absentéisme;
- de diminuer les coûts d'une lésion en utilisant les compétences et le savoir-faire du travailleur.

Décès

Aucun décès n'est survenu en 2006, comparativement à deux en 2005.

Indicateurs de gestion

Le tableau 4.6 présente la synthèse de l'évolution des indicateurs de gestion qui sont utilisés en matière de lésions professionnelles pour les années civiles 2002 à 2006.

Tableau 4.6 Indicateurs de gestion en santé et sécurité du travail					
	2002	2003	2004	2005	2006
Fréquence relative (FR)	12,85	13,56	13,14	13,62	12,67
Indice de gravité (IG)	178,77	153,54	174,41	222,00	212,96
Taux de gravité (TG)	2 296,56	2 082,50	2 290,98	3 024,40	2 697,54
Taux global de gravité (TGG)	3 494,64	3 212,83	3 327,19	3 981,00	4 070,86

En 2006, la fréquence relative était de 12,67, son plus bas niveau depuis le début de la publication du présent rapport, soit en 2001. Cela représente une diminution de 6,98 % par rapport à 2005. Cependant, si nous excluons les 4 organismes qui cumulent 71,24 % de cette fréquence, celle-ci serait de 5,45, ce qui représente un total de 76 825 045 heures travaillées pour l'ensemble des autres ministères et organismes de la fonction publique.

Deux des trois indicateurs de gravité montrent une diminution. L'indice de gravité, qui était de 212,96 en 2006, a diminué de 4,07 % par rapport à l'année 2005. Pour ces mêmes années, le taux de gravité de 2 697,54 était en baisse de 10,81 %. En ce qui concerne le taux global de gravité, il a augmenté de 2,26 %, passant de 3 981,00 en 2005 à 4 070,86 en 2006.

Le calcul des indicateurs ainsi que les résultats détaillés de chacun sont présentés dans les pages suivantes.

Indicateurs de fréquence

FRÉQUENCE RELATIVE (FR)

La fréquence à laquelle surviennent les accidents du travail, les maladies professionnelles, avec ou sans absence, les rechutes, les récurrences et les aggravations est mesurée à l'aide d'un seul indicateur : la fréquence relative (FR). Cet indicateur exprime le nombre de lésions par million d'heures travaillées et se calcule comme suit :

Calcul de la fréquence relative (FR)	
$FR = \frac{NA}{NHT} \times C$	
où FR	= Fréquence relative
NA	= Nouveaux faits accidentels (NFA) + nombre de rechutes, de récurrences et d'aggravations (NRRA) + nombre de maladies professionnelles avec absence (NMPA) + nombre de maladies professionnelles sans absence (NMPSA)
NHT	= Nombre d'heures travaillées
C	= Constante égale à 1 000 000 d'heures travaillées

Le tableau suivant (4.7) présente la fréquence relative par ministère et organisme, ainsi que la fréquence relative de la fonction publique.

Tableau 4.7 Fréquence relative par ministère et organisme

Ministère ou organisme		2002	2003	2004	2005	2006
240	Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	13,27	0,00	3,63	2,42	0,00
247	Bureau du Commissaire au lobbyisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
256	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	0,00	9,70	0,00	0,00	0,00
271	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	0,00	0,00	8,80	4,37	0,00
278	Commission de l'équité salariale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
295	Protecteur du citoyen	0,00	7,10	6,56	6,75	0,00
323	Institut de la statistique du Québec	4,57	0,00	2,36	2,37	0,00
328	Commission de protection du territoire agricole	0,00	0,00	6,91	0,00	0,00
344	Office de la protection du consommateur	5,85	0,00	0,00	6,30	0,00
360	Office des professions	0,00	16,67	0,00	0,00	0,00
374	Vérificateur général	7,05	3,11	0,00	6,31	0,00
408	Commission d'accès à l'information	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
430	Commission de la fonction publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
450	Tribunal administratif	7,73	7,63	30,15	11,80	0,00
505	Conseil de gestion de l'assurance parentale				0,00	0,00
660	Conseil du statut de la femme	0,00	12,38	12,08	13,66	0,00
690	Conseil supérieur de la langue française	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
710	Office québécois de la langue française	8,13	2,81	0,00	2,86	0,00
830	Commission des transports	4,31	4,22	0,00	8,80	0,00
060	Santé et Services sociaux	8,19	1,40	3,58	1,54	0,82
160	Secrétariat du Conseil du trésor	15,16	26,62	24,79	1,11	1,45
030	Relations internationales	4,51	3,13	3,27	1,67	1,73
063	Régie des rentes du Québec	2,51	1,76	1,73	2,32	1,78
730	Société d'habitation du Québec	3,54	14,04	1,77	3,74	1,85
210	Finances	4,59	2,03	0,00	4,83	1,93
814	Fonds de partenariat touristique	10,10	0,00	0,00	8,33	1,99
280	Développement économique, Innovation et Exportation	4,67	8,37	2,20	1,32	2,24
050	Affaires municipales et Régions	4,45	3,56	5,76	5,27	2,76
520	La Financière agricole	7,32	3,73	2,72	2,75	2,82
703	Commission de la santé et de la sécurité du travail	7,21	10,32	3,72	4,14	3,26
010	Culture, Communications et Condition féminine	8,94	13,98	5,41	6,35	3,52
055	Immigration et Communautés culturelles	4,81	4,95	9,75	5,81	3,71
350	Éducation, Loisir et Sport	4,96	4,09	3,66	2,88	3,72
343	Services Québec					4,19
700	Emploi et Solidarité sociale	4,85	5,91	3,43	4,47	4,34
560	Curateur public	2,46	1,10	1,07	2,14	4,57
064	Régie de l'assurance maladie du Québec	3,92	5,50	2,86	9,21	4,68
702	Commission des normes du travail	2,48	9,96	7,08	7,17	4,92
440	Revenu Québec	5,27	5,23	4,46	4,45	5,43
075	Travail	5,29	8,85	1,74	3,66	5,50
370	Assemblée nationale	22,39	14,82	14,90	16,49	6,03
380	Développement durable, Environnement et Parcs	8,44	6,19	9,29	5,97	6,03
140	Conseil exécutif	9,07	9,62	7,74	3,26	6,05
400	Justice	5,75	5,06	6,57	5,79	6,15
065	Famille et Aînés	5,40	0,00	0,00	5,39	6,71
630	Directeur général des élections	2,97	2,61	2,64	16,72	7,78
414	Commission des lésions professionnelles	10,25	0,00	5,09	3,49	8,40
347	Centre de services partagés du Québec					9,08
538	Office des personnes handicapées	9,40	4,77	5,20	5,12	9,66
320	Société de l'assurance automobile du Québec	13,82	11,28	13,84	9,39	10,52
547	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	27,69	2,79	23,79	31,83	12,09

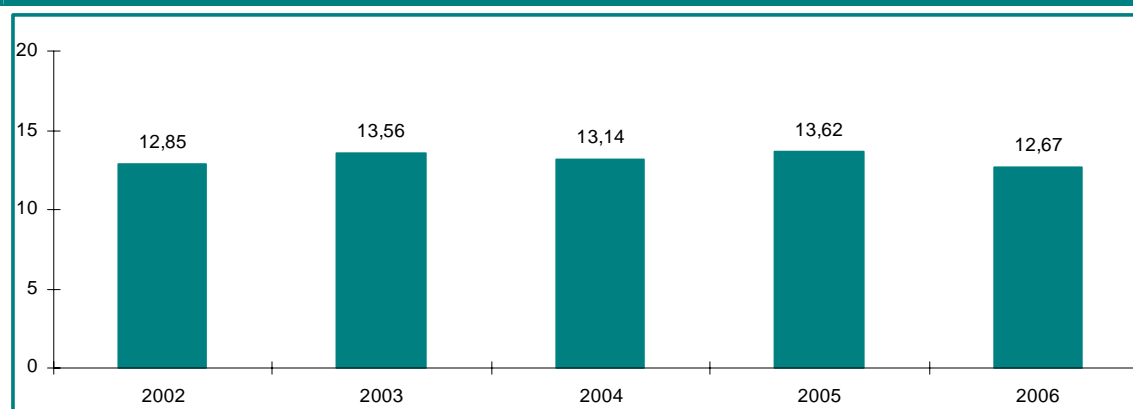
Tableau 4.7 Fréquence relative par ministère et organisme

Ministère ou organisme		2002	2003	2004	2005	2006
Fonction publique		12,85	13,56	13,14	13,62	12,67
080	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	14,29	13,73	15,49	12,67	14,48
600	Ressources naturelles et Faune	18,37	17,69	21,09	20,40	15,00
040	Services gouvernementaux		0,00	0,00	0,00	16,12
366	Régie du bâtiment	11,54	7,45	9,01	14,30	20,58
850	Transports	29,21	32,47	29,57	28,41	27,44
390	Sûreté du Québec	19,04	26,19	25,77	28,64	27,96
095	Sécurité publique	33,10	33,28	33,73	40,27	37,45

En 2006, la fréquence relative des lésions dans la fonction publique était de 12,67 par million d'heures travaillées (graphique 4.7). Aucune lésion n'est survenue au cours de la dernière année dans 19 ministères et organismes. À l'opposé, l'indice de fréquence est supérieur à celui de la fonction publique dans 7 ministères et organismes.

On remarque une diminution de 6,98 % de la fréquence relative des lésions en 2006 par rapport à 2005. Cette baisse s'explique par la diminution du nombre total de lésions (NA) de 101 événements en 2006 par rapport à 2005 et une augmentation de 2,55 % des heures travaillées en 2006.

Graphique 4.7 Fréquence relative



Indicateurs de gravité

La mesure de la gravité des accidents du travail, des rechutes, des récidives, des aggravations, des maladies professionnelles, avec ou sans absence, et de l'assignation temporaire est obtenue à l'aide de trois indicateurs : l'indice de gravité (IG), le taux de gravité (TG) et le taux global de gravité (TGG). Il importe de souligner que le nombre d'heures d'assignation temporaire (NHAT) est ajouté au nombre d'heures perdues (NHP et NGHP).

INDICE DE GRAVITÉ (IG)

Le premier indicateur est l'indice de gravité (IG). Il indique le nombre moyen d'heures perdues par lésion survenue au cours de l'année civile visée et se calcule comme suit :

Calcul de l'indice de gravité (IG)	
$IG = \frac{NHP + NHAT}{NA}$	
où IG	= Indice de gravité
NHP	= Nombre d'heures perdues (ou d'absences) par suite de lésions professionnelles
NHAT	= Nombre d'heures d'assignation temporaire
NA	= Nouveaux faits accidentels (NFA) + nombre de rechutes, de récidives et d'aggravations (NRRRA) + nombre de maladies professionnelles avec absence (NMPA) + nombre de maladies professionnelles sans absence (NMPSA)

Les variables NHP et NHAT ne tiennent pas compte des absences découlant de lésions qui sont survenues au cours des années civiles antérieures.

Le tableau suivant (4.8) présente l'indice de gravité par ministère et organisme, ainsi que l'indice de gravité dans la fonction publique.

Tableau 4.8 Indice de gravité par ministère et organisme

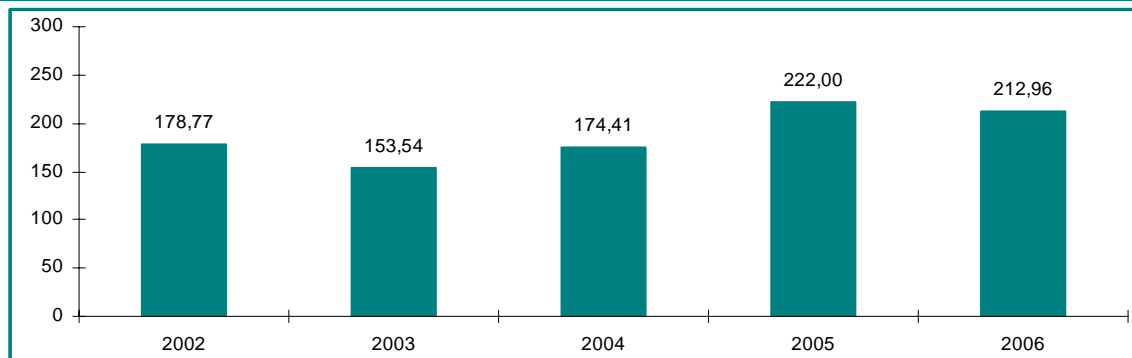
Ministère ou organisme		2002	2003	2004	2005	2006
814	Fonds de partenariat touristique	3,50	0,00	0,00	29,75	0,00
240	Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	8,40	0,00	149,33	815,13	0,00
247	Bureau du Commissaire au lobbying	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
256	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	0,00	14,00	0,00	0,00	0,00
271	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	0,00	0,00	79,00	21,00	0,00
278	Commission de l'équité salariale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
295	Protecteur du citoyen	0,00	112,00	35,00	173,00	0,00
323	Institut de la statistique du Québec	0,00	0,00	910,00	70,00	0,00
328	Commission de protection du territoire agricole	0,00	0,00	70,00	0,00	0,00
344	Office de la protection du consommateur	21,00	0,00	0,00	28,00	0,00
360	Office des professions	0,00	7,00	0,00	0,00	0,00
374	Vérificateur général	250,25	38,50	0,00	2,25	0,00
408	Commission d'accès à l'information	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
430	Commission de la fonction publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
450	Tribunal administratif	21,00	3,50	41,56	183,17	0,00
505	Conseil de gestion de l'assurance parentale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
660	Conseil du statut de la femme	0,00	21,00	3,50	23,50	0,00
690	Conseil supérieur de la langue française	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
710	Office québécois de la langue française	18,00	0,00	0,00	1344,00	0,00
830	Commission des transports	206,30	1,00	0,00	43,75	0,00
030	Relations internationales	1075,53	143,50	369,00	189,00	7,00
547	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	113,06	16,30	22,17	12,20	7,87
140	Conseil exécutif	17,50	48,00	4,20	0,00	9,39
210	Finances	0,00	189,00	0,00	7,00	17,50
730	Société d'habitation du Québec	29,50	0,88	17,00	325,88	21,00
075	Travail	28,00	0,50	350,00	29,23	24,50
538	Office des personnes handicapées	357,00	1498,00	14,00	448,00	24,50
160	Secrétariat du Conseil du trésor	145,38	121,80	95,14	231,00	28,00
060	Santé et Services sociaux	127,55	46,79	686,03	57,65	35,00
414	Commission des lésions professionnelles	179,83	0,00	24,67	157,50	36,52
560	Curateur public	17,50	3,30	82,30	72,58	40,25
520	La Financière agricole	104,88	473,38	32,00	266,00	50,33
702	Commission des normes du travail	117,00	74,50	30,56	40,83	61,25
050	Affaires municipales et Régions	127,40	9,25	201,19	292,38	64,75
366	Régie du bâtiment	125,13	519,40	133,00	163,33	74,31
280	Développement économique, Innovation et Exportation	242,64	66,50	481,25	105,00	77,00
400	Justice	155,13	126,82	142,06	191,16	89,87
440	Revenu	17,74	31,02	109,80	140,08	95,61
040	Services gouvernementaux		0,00	0,00	0,00	96,70
350	Éducation, Loisir et Sport	162,17	46,00	133,78	10,00	115,11
064	Régie de l'assurance maladie du Québec	75,22	140,31	103,00	29,45	117,73
380	Développement durable, Environnement et Parcs	204,33	267,44	238,14	278,75	122,06
390	Sûreté du Québec	195,29	134,46	104,40	176,75	139,16
063	Régie des rentes du Québec	317,50	158,67	101,50	12,13	142,33
080	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	91,15	58,63	94,37	99,26	156,32
703	Commission de la santé et de la sécurité du travail	138,72	57,67	217,83	219,48	184,08
850	Transports	190,25	121,97	145,16	202,35	185,84
370	Assemblée nationale	55,87	28,16	179,86	76,63	187,41
600	Ressources naturelles et Faune	174,97	157,39	154,71	232,93	202,01
343	Services Québec					205,63

Tableau 4.8 Indice de gravité par ministère et organisme

Ministère ou organisme		2002	2003	2004	2005	2006
Fonction publique		178,77	153,54	174,41	222,00	212,96
630	Directeur général des élections	77,30	31,00	131,45	147,86	241,05
347	Centre de services partagés du Québec					309,10
700	Emploi et Solidarité sociale	173,44	145,46	258,72	353,45	320,88
055	Immigration et Communautés culturelles	134,88	294,32	150,63	59,36	336,58
010	Culture, Communications et Condition féminine	58,15	41,89	182,75	104,03	370,00
320	Société de l'assurance automobile du Québec	181,05	354,62	248,32	224,90	378,08
095	Sécurité publique	274,03	267,86	333,16	373,21	387,07
065	Famille et Aînés	124,25	0,00	0,00	23,33	677,13

En 2006, l'indice de gravité dans la fonction publique était de 212,96 heures perdues par lésion professionnelle, comparativement à 222,00 en 2005, ce qui représente une diminution de 4,07 % (graphique 4.8). Vingt ministères et organismes ont obtenu un taux de gravité nul; un ministère a déclaré un événement sans perte de temps, et dix-neuf n'ont déclaré aucune lésion professionnelle. À l'opposé, l'indice de gravité dans huit ministères ou organismes était supérieur à celui de l'ensemble de la fonction publique. Il est important de noter qu'un seul événement grave qui survient dans un ministère ou un organisme de petite taille peut avoir un effet très marqué sur son indice de gravité.

Graphique 4.8 Indice de gravité



TAUX DE GRAVITÉ (TG)

Le deuxième indicateur, le taux de gravité (TG), exprime le nombre d'heures perdues par suite de lésions professionnelles par million d'heures travaillées (NHT). Ce taux se calcule comme suit :

Calcul du taux de gravité (TG)	
$TG = \frac{(NHP + NHAT)}{NHT} \times C$	
où TG	= Taux de gravité
NHP	= Nombre d'heures perdues (ou d'absences) par suite de lésions professionnelles
NHAT	= Nombre d'heures d'assignation temporaire
NHT	= Nombre d'heures travaillées
C	= Constante égale à 1 000 000 d'heures travaillées

Comme c'est le cas pour l'indice de gravité, les variables NHP et NHAT ne tiennent pas compte des absences découlant de lésions qui sont survenues au cours des années antérieures.

Le tableau suivant (4.9) présente le taux de gravité par ministère et organisme, ainsi que le taux de gravité moyen dans la fonction publique.

Tableau 4.9 Taux de gravité par ministère et organisme

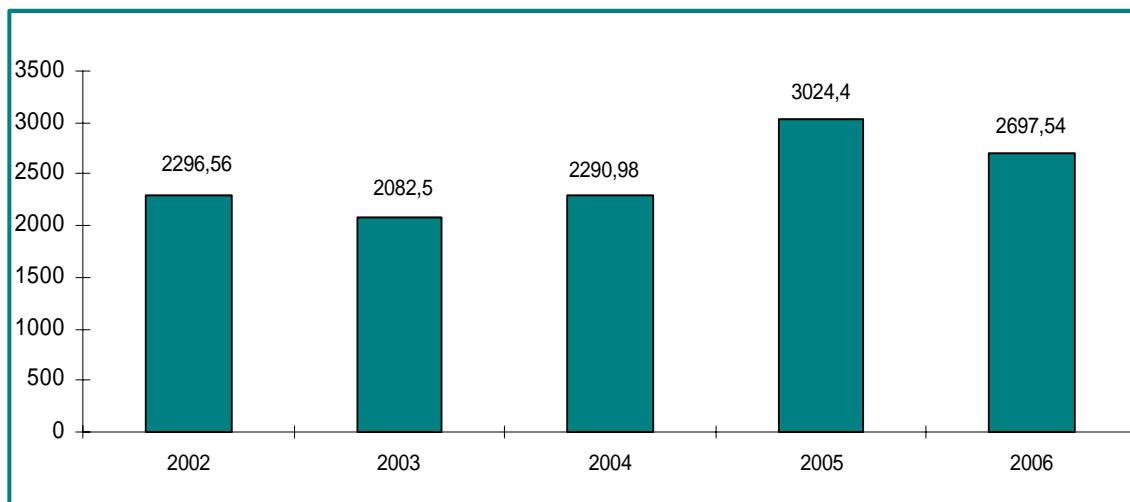
Ministère ou organisme		2002	2003	2004	2005	2006
814	Fonds de partenariat touristique	35,36	0,00	0,00	247,93	0,00
240	Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	111,44	0,00	542,30	1 970,63	0,00
247	Bureau du Commissaire au lobbying	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
256	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	0,00	135,75	0,00	0,00	0,00
271	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	0,00	0,00	695,14	91,79	0,00
278	Commission de l'équité salariale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
295	Protecteur du citoyen	0,00	795,23	229,65	1 168,41	0,00
323	Institut de la statistique du Québec	0,00	0,00	2 146,83	166,11	0,00
328	Commission de protection du territoire agricole	0,00	0,00	483,74	0,00	0,00
344	Office de la protection du consommateur	122,75	0,00	0,00	176,42	0,00
360	Office des professions	0,00	116,72	0,00	0,00	0,00
374	Vérificateur général	1 764,67	119,90	0,00	14,19	0,00
408	Commission d'accès à l'information	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
430	Commission de la fonction publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
450	Tribunal administratif	162,41	26,70	1 253,01	2 161,69	0,00
505	Conseil de gestion de l'assurance parentale				0,00	0,00
660	Conseil du statut de la femme	0,00	260,05	42,26	321,00	0,00
690	Conseil supérieur de la langue française	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
710	Office québécois de la langue française	146,34	0,00	0,00	3 850,12	0,00
830	Commission des transports	888,67	4,22	0,00	384,79	0,00
030	Relations internationales	4 851,97	449,84	1 206,22	314,77	12,13
060	Santé et Services sociaux	1 045,04	65,35	2 456,92	88,73	28,54
210	Finances	0,00	384,06	0,00	33,78	33,82
730	Société d'habitation du Québec	104,29	12,29	30,17	1 219,24	38,81
160	Secrétariat du Conseil du trésor	2 203,63	3 242,36	2 358,27	257,52	40,60
140	Conseil exécutif	158,81	461,83	32,51	0,00	56,83
547	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	3 130,62	45,51	527,28	388,47	95,16
075	Travail	148,07	4,43	609,70	107,11	134,81
520	La Financière agricole	768,17	1 764,84	87,14	730,80	142,05
280	Développement économique, Innovation et Exportation	1 134,30	556,89	1 058,39	139,02	172,46
050	Affaires municipales et régions	567,46	32,93	1 158,73	1 539,90	178,65
560	Curateur public	42,98	3,64	87,78	155,21	183,79
538	Office des personnes handicapées	3 356,49	7 152,41	72,84	2 292,45	236,71
063	Régie des rentes du Québec	796,28	279,73	175,64	28,17	254,06
702	Commission des normes du travail	289,81	742,38	216,45	292,68	301,50
414	Commission des lésions professionnelles	1 842,75	240,49	125,59	549,45	306,97
350	Éducation, Loisir et Sport	804,73	188,06	488,98	28,85	428,11
440	Revenu Québec	93,55	162,20	489,74	623,93	518,75
064	Régie de l'assurance maladie du Québec	294,69	771,13	294,71	271,39	551,47
400	Justice	891,96	641,85	933,91	1 106,20	552,39
703	Commission de la santé et de la sécurité du travail	1 000,29	595,02	809,31	908,07	600,45

Tableau 4.9 Taux de gravité par ministère et organisme

Ministère ou organisme		2002	2003	2004	2005	2006
380	Développement durable, Environnement et Parcs	1 723,62	1 655,03	2 211,82	1 664,80	736,39
343	Services Québec					861,59
370	Assemblée nationale	1 251,17	417,30	2 679,65	1 264,02	1 129,40
055	Immigration et Communautés culturelles	648,95	1 456,17	1 469,08	344,69	1 250,16
010	Culture, Communications et Condition féminine	519,72	585,68	988,87	660,92	1 301,97
700	Emploi et Solidarité sociale	841,33	859,65	887,15	1 578,67	1 392,52
366	Régie du bâtiment	1 444,19	3 871,38	1 198,43	2 335,84	1 529,52
040	Services gouvernementaux		0,00	0,00	0,00	1 558,55
630	Directeur général des élections	229,28	80,92	347,02	2 471,93	1 875,77
080	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 302,83	804,90	1 461,56	1 257,68	2 263,75
Fonction publique		2 296,56	2 082,50	2 290,98	3 024,40	2 697,54
347	Centre de services partagés du Québec					2 808,11
600	Ressources naturelles et Faune	3 214,72	2 784,64	3 262,79	4 752,04	3 030,67
390	Sûreté du Québec	3 718,83	3 520,93	2 690,41	5 062,47	3 890,76
320	Société de l'assurance automobile du Québec	2 501,56	3 999,30	3 435,65	2 111,17	3 976,78
065	Famille et Aînés	670,77	0,00	0,00	125,86	4 546,06
850	Transports	5 557,41	3 959,93	4 292,63	5 749,57	5 100,04
095	Sécurité publique	9 071,67	8 913,61	11 236,45	15 029,87	14 497,00

En 2006, le taux de gravité de la fonction publique était de 2 697,54 heures perdues par million d'heures travaillées, comparativement à 3 024,40 en 2005, ce qui représente une diminution de 10,81 % (graphique 4.9). Vingt ministères et organismes ont obtenu un taux de gravité nul; un ministère a déclaré un événement sans perte de temps, et dix-neuf n'ont déclaré aucune lésion professionnelle. Le taux de gravité dans sept ministères ou organismes était supérieur à celui de l'ensemble de la fonction publique.

GRAPHIQUE 4.9 TAUX DE GRAVITÉ



TAUX GLOBAL DE GRAVITÉ (TGG)

Le troisième indicateur de mesure de la gravité est le taux global de gravité (TGG). En plus des absences survenues au cours d'une année de référence, ce taux tient compte des absences qui ont débuté au cours d'une année civile antérieure, ce qui le distingue des indicateurs précédents (IG et TG). Comme c'est le cas pour le taux de gravité (TG), le taux global de gravité indique le nombre total d'heures perdues par suite de lésions professionnelles par million d'heures travaillées. Il se calcule comme suit :

Calcul du taux global de gravité (TGG)		
$TGG = \frac{(NGHP + NHAT)}{NHT} \times C$		
où TGG	=	Taux global de gravité
NGHP	=	Nombre global d'heures perdues (ou d'absences) par suite de lésions professionnelles
NHAT	=	Nombre d'heures d'assignation temporaire
NHT	=	Nombre d'heures travaillées
C	=	Constante égale à 1 000 000 d'heures travaillées

Le tableau suivant (4.10) présente le taux global de gravité par ministère et organisme, ainsi que le taux global dans la fonction publique.

Tableau 4.10 Taux global de gravité des ministères et organismes

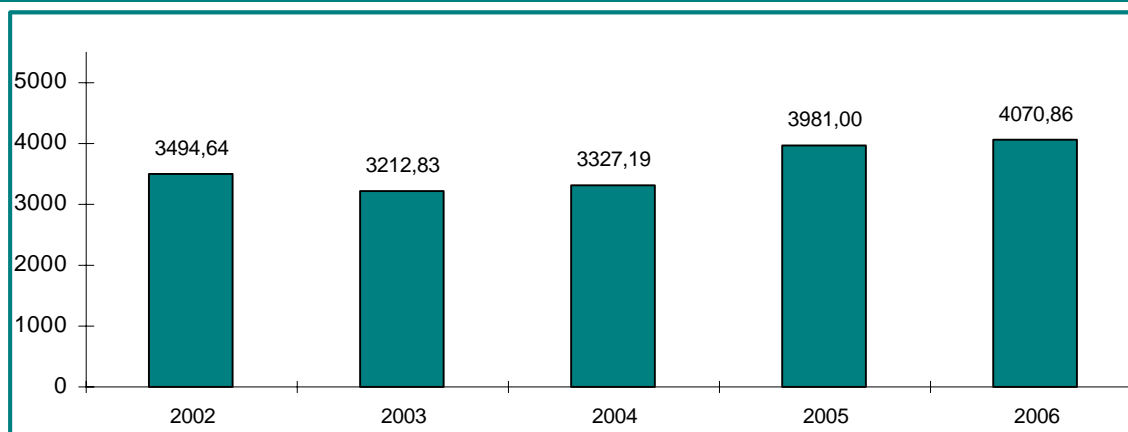
Ministère ou organisme		2002	2003	2004	2005	2006
814	Fonds de partenariat touristique	35,36	0,00	0,00	247,93	0,00
247	Bureau du Commissaire au lobbyisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
256	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	0,00	135,75	0,00	0,00	0,00
271	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	6 809,27	7 807,27	695,14	91,79	0,00
278	Commission de l'équité salariale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
295	Protecteur du citoyen	0,00	795,23	229,65	1 168,41	0,00
323	Institut de la statistique du Québec	0,00	0,00	2 146,83	166,11	0,00
328	Commission de protection du territoire agricole	0,00	0,00	483,74	0,00	0,00
344	Office de la protection du consommateur	122,75	0,00	0,00	176,42	0,00
360	Office des professions	0,00	116,72	0,00	0,00	0,00
374	Vérificateur général	1 764,67	119,90	0,00	14,19	0,00
408	Commission d'accès à l'information	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
430	Commission de la fonction publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
450	Tribunal administratif	162,41	2 109,47	1 253,01	2 161,69	0,00
505	Conseil de gestion de l'assurance parentale				0,00	0,00
690	Conseil supérieur de la langue française	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
710	Office québécois de la langue française	146,34	0,00	0,00	4 321,36	0,00
830	Commission des transports	888,67	4,22	0,00	384,79	0,00
060	Santé et Services sociaux	1 535,16	136,88	2 456,92	88,73	28,54
210	Finances	0,00	384,06	0,00	33,78	33,82
730	Société d'habitation du Québec	107,83	12,29	30,17	1 219,24	38,81
160	Secrétariat du Conseil du trésor	2 306,63	3 950,93	3 299,84	257,52	40,60
140	Conseil exécutif	158,81	461,83	32,51	0,00	56,83
547	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	5 501,58	145,59	527,28	388,47	95,16
075	Travail	416,46	4,43	615,80	107,11	134,81
280	Développement économique, Innovation et Exportation	1 134,30	556,89	1 069,93	163,18	172,46
050	Affaires municipales et Régions	567,46	66,25	1 158,73	1 539,90	178,65
560	Curateur public	208,17	805,22	623,96	158,74	183,79
538	Office des personnes handicapées	3 356,49	7 152,41	72,84	2 292,45	236,71
063	Régie des rentes du Québec	796,28	740,47	175,64	28,17	254,06
702	Commission des normes travail	672,88	742,38	232,97	292,68	301,50
414	Commission des lésions professionnelles	2 155,29	577,17	125,59	647,13	306,97
660	Conseil du statut de la femme	0,00	260,05	42,26	321,00	318,99
064	Régie de l'assurance maladie du Québec	294,69	948,69	294,71	290,44	551,47
703	Commission de la santé et de la sécurité du travail	1 273,35	700,54	884,35	1 007,58	624,24
343	Services Québec					861,59
520	La Financière agricole	1 050,16	4 498,55	2 399,96	1 243,64	922,85
440	Revenu Québec	114,11	201,69	1 062,14	895,48	947,54
400	Justice	1 648,76	720,95	1 542,46	1 691,19	1 256,02
055	Immigration et Communautés culturelles	648,95	1 810,37	1 901,62	476,31	1 291,02
350	Éducation, Loisir et Sport	810,52	188,06	488,98	302,88	1 301,70
380	Développement durable, Environnement et Parcs	1 926,06	2 372,20	2 326,49	2 455,39	1 382,19
040	Services gouvernementaux		0,00	0,00	0,00	1 630,18
630	Directeur général des élections	229,28	80,92	347,02	2 471,93	1 875,77
240	Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	157,87	0,00	542,30	1 970,63	2 031,01

Tableau 4.10 Taux global de gravité des ministères et organismes

Ministère ou organisme		2002	2003	2004	2005	2006
010	Culture, Communications et Condition féminine	534,15	2 177,89	1 824,88	1 616,95	2 040,93
700	Emploi et Solidarité sociale	1 366,11	1 545,01	1 414,54	1 712,24	2 383,61
030	Relations internationales	4 851,97	449,84	1 307,56	3 443,68	2 764,64
370	Assemblée nationale	3 426,57	581,88	5 562,57	3 648,57	2 809,77
347	Centre de services partagés du Québec					2 903,37
080	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 573,18	837,73	1 746,10	1 611,17	3 072,75
366	Régie du bâtiment	1 444,19	4 987,92	1 198,43	2 825,25	3 258,54
Fonction publique		3 494,64	3 212,83	3 327,19	3 981,00	4 070,86
600	Ressources naturelles et Faune	5 905,04	4 259,41	4 386,71	6 632,52	4 706,33
390	Sûreté du Québec	6 405,44	5 316,32	4 197,27	6 168,09	5 020,89
065	Famille et Aînés	670,77	0,00	0,00	125,86	5 908,96
320	Société de l'assurance automobile du Québec	3 676,89	4 874,18	5 526,19	4 214,98	6 218,22
850	Transports	7 727,59	6 656,59	6 897,06	7 832,64	7 776,49
095	Sécurité publique	14 107,74	14 466,88	14 793,46	18 755,89	22 249,21

En 2006, le taux global de gravité dans la fonction publique était de 4 070,86 heures perdues par million d'heures travaillées, comparativement à 3 981 en 2005, ce qui représente une augmentation de 2,26 % (graphique 4.10). En tenant compte des événements survenus au cours d'une année civile antérieure, 18 ministères et organismes affichent un taux global de gravité nul. Le taux global de gravité dans 6 ministères ou organismes était supérieur à celui de l'ensemble de la fonction publique.

Graphique 4.10 Taux global de gravité



5. PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS

Pour faire le suivi de la gestion des programmes d'aide aux employées et employés (PAE), nous avons comptabilisé les activités ayant trait à la consultation individuelle ainsi que les activités de groupe offertes dans un contexte de relation d'aide.

Les données qui apparaissent dans les tableaux du présent chapitre reflètent la situation observée dans l'ensemble des ministères et organismes au cours des années civiles 2002 à 2006. Le suivi de gestion de 2001 fournit les données des années antérieures.

Dans ce chapitre, à chaque rubrique se rapportant aux indicateurs, nous avons ajouté les formules ayant servi au calcul des résultats et une explication sommaire des variables utilisées.

Taux d'utilisation des programmes d'aide aux employées et employés

Le tableau 5.1 dresse le portrait de l'utilisation des programmes d'aide aux employées et employés dans l'ensemble des ministères et organismes de la fonction publique. Ce portrait est présenté selon les caractéristiques suivantes :

- ❑ nombre de personnes différentes (reçues en consultation individuelle);
- ❑ nombre de consultations individuelles;
- ❑ nombre de personnes ayant participé à une intervention de groupe;
- ❑ nombre d'interventions de groupe;
- ❑ nombre d'heures-personnes pour les interventions de groupe.

Tableau 5.1 utilisation des programmes d'aide aux employées et employés

Année de référence Caractéristiques et données	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de personnes différentes	5 724	6 411	7 068	7 485	7 863
Nombre de consultations individuelles	17 178	19 063	20 505	22 224	21 459
Nombre de personnes ayant participé à une intervention de groupe	974	1 424	1 169	1 922	1 217
Nombre d'interventions de groupe	111	192	144	182	154
Nombre d'heures-personnes pour les interventions de groupe	4 091	6 752	5 892	7 965	4 111
Nombre d'heures travaillées	118 555 101	120 696 300	118 609 626	114 592 054 ⁵	115 024 550

⁵ Comme cela a été mentionné dans le rapport de 2005, la variable NHT utilisée de 114 592 054 heures est différente de celle du chapitre précédent, qui est de 112 160 512 heures travaillées, un ministère ayant transmis uniquement ses données relatives aux programmes d'aide aux employées et employés.

Le tableau 5.2 présente les deux indicateurs de gestion calculés à l'aide des données du tableau précédent : l'indice d'aide aux employées et employés (IAE) et l'indice des programmes d'aide aux employées et employés (IPAE).

Les formules ayant servi à calculer les résultats ainsi qu'une explication sommaire des variables utilisées ont été ajoutées au début de la présentation de chaque indicateur.

Tableau 5.2 Indicateurs de gestion des programmes d'aide aux employées et employés					
Année de référence	2002	2003	2004	2005	2006
Indices					
Indice d'aide aux employées et employés (IAE)	48,28	53,12	59,59	65,32	68,36
Indice des programmes d'aide aux employées et employés (IPAE)	3,00	2,97	2,90	2,97	2,73

Les indicateurs ne reflètent que partiellement l'ensemble des activités d'un PAE. Toutefois, ils permettent d'observer le niveau de recours à l'aide individuelle. Ainsi, on observe que 68,36 personnes différentes, pour chaque million d'heures travaillées au cours de la dernière année, ont utilisé les services du PAE en aide individuelle, et que la moyenne est de 2,73 rencontres par personne.

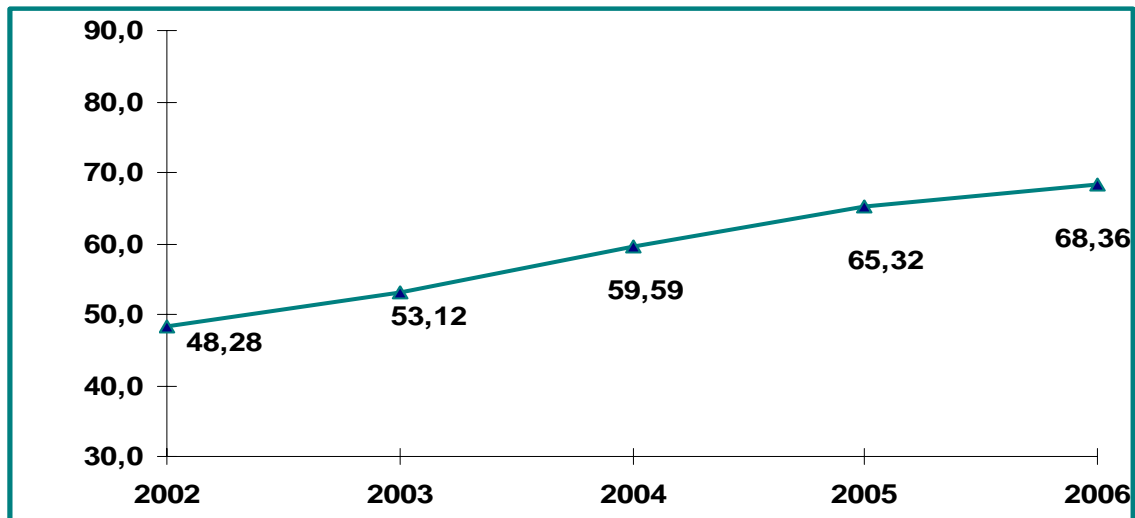
INDICE D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS (IAE)

Le premier indice présenté est l'indice d'aide aux employées et employés (IAE). Il s'agit, en quelque sorte, d'une mesure du nombre de personnes différentes qui ont eu recours aux services du PAE en aide individuelle. L'indicateur est normalisé par rapport aux heures travaillées et est calculé comme suit :

Calcul de l'indice d'aide aux employées et employés (IAE)	
IAE	= $\frac{NPD}{NHT} \times C$
où IAE	= Indice d'aide aux employées et employés
NPD	= Nombre de personnes différentes
NHT	= Nombre d'heures travaillées
C	= Constante égale à 1 000 000 d'heures travaillées

Le graphique 5.3 suivant présente l'indice d'aide aux employées et employés pour l'ensemble des ministères et organismes.

Graphique 5.3 indice d'aide aux employées et employés



On observe, en 2006, qu'une moyenne de 68,36 personnes différentes, pour chaque million d'heures travaillées, ont eu recours aux services du PAE en aide individuelle, soit une **augmentation de 3,04** personnes différentes par rapport à 2005. Le tableau 5.3 de la page suivante présente la distribution des résultats pour chacun des ministères et organismes.

La maturité et la crédibilité des programmes ont pu faire en sorte qu'ils sont mieux connus des employés. Ces derniers peuvent donc être plus enclins à faire appel aux services qui leur sont offerts, lorsque cela est nécessaire.

Par ailleurs, il est également possible d'envisager que certains phénomènes sociaux, tels que le vieillissement et l'éclatement des familles, de même que les nombreux changements opérés dans la fonction publique au cours des dernières années, ont un effet sur le niveau d'utilisation du service d'aide individuelle offert par les PAE.

Tableau 5.3 Indice d'aide aux employés et employées (IAE)

Ministère et organisme		2002	2003	2004	2005	2006
505	Conseil de gestion de l'assurance parentale					0,00
690	Conseil supérieur de la langue française	38,81	0,00	0,00	0,00	0,00
547	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	11,08	11,17	26,43	18,57	12,09
830	Commission des transports	77,54	42,18	25,32	17,59	14,41
430	Commission de la fonction publique	73,29	66,39	84,75	44,28	20,07
080	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	49,57	37,60	36,14	26,64	28,96
408	Commission d'accès à l'information	13,75	14,15	29,61	15,41	31,00
256	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	94,10	48,48	0,00	0,00	36,72
010	Culture, Communications et Condition féminine	51,56	46,35	34,01	46,86	37,83
064	Régie de l'assurance maladie	29,60	27,48	38,83	37,69	38,33
055	Immigration et Communautés culturelles	54,03	60,72	64,86	56,13	39,62
366	Régie du bâtiment	43,28	53,67	63,08	60,38	41,17
850	Transports	32,43	36,26	44,45	46,75	45,60
344	Office de la protection du consommateur	35,07	63,41	72,63	56,71	46,35
063	Régie des rentes du Québec	50,16	44,66	39,80	54,02	46,41
278	Commission de l'équité salariale	25,36	55,54	154,49	114,13	48,44
360	Office des professions	60,21	33,35	80,36	66,21	48,92
374	Vérificateur général	74,04	68,51	64,33	72,53	49,41
323	Institut de la statistique du Québec	59,44	25,68	42,46	30,85	50,46
450	Tribunal administratif	88,94	76,29	79,14	70,81	53,16
730	Société d'habitation du Québec	51,26	80,76	65,66	67,35	53,59
390	Sûreté du Québec	33,76	37,15	38,44	42,71	54,33
140	Conseil exécutif	27,22	52,92	41,79	63,61	56,88
350	Éducation, Loisir et Sport	56,65	52,33	57,67	63,05	58,27
050	Affaires municipales et Régions	56,12	64,07	54,30	75,49	59,32
065	Famille et Aînés	53,99	0,00		59,33	60,42
075	Travail	38,78	47,80	48,78	49,47	60,53
380	Développement durable, Environnement et Parcs	47,45	51,91	0,00	67,56	60,71
347	Centre de services partagés du Québec				0,00	62,53
560	Curateur public	40,53	56,18	60,80	60,95	62,79
240	Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	86,23	75,55	64,16	58,02	63,43
030	Relations internationales	46,62	37,62	63,74	64,95	64,13
320	Société de l'assurance automobile du Québec	45,81	55,02	62,09	67,48	64,16
271	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	11,19	34,20	30,80	0,00	66,23
703	Commission de la santé et de la sécurité du travail	59,29	58,16	66,10	70,65	67,85
370	Assemblée nationale	53,32	47,63	70,24	80,27	68,30
Fonction publique		48,28	53,12	59,59	65,32	68,36
440	Revenu Québec	43,32	46,92	58,05	61,93	70,61
040	Services gouvernementaux				16,47	75,21
630	Directeur général des élections	77,12	65,26	63,36	78,02	75,22
700	Emploi et Solidarité sociale	N.D.	61,04	69,91	71,25	75,29
160	Secrétariat du Conseil du trésor	63,80	125,96	134,37	86,95	79,74
343	Services Québec				0,00	81,71
520	Financière agricole	47,61	35,42	51,74	72,35	82,78
400	Justice	69,20	68,05	81,14	77,73	84,01
600	Ressources naturelles et Faune	67,32	62,87	60,80	79,55	84,01
328	Commission de protection du territoire agricole	64,04	68,15	69,11	109,63	85,18
414	Commission des lésions professionnelles	56,36	70,43	69,58	64,54	90,35
814	Fonds de partenariat touristique	99,34	0,00	0,00	104,17	95,39
710	Office québécois de la langue française	13,55	19,69	48,07	74,48	99,01
210	Finances	73,40	45,72	88,98	95,55	99,53
295	Protecteur du citoyen	134,74	92,30	59,05	94,55	105,33

Tableau 5.3 Indice d'aide aux employés et employées (IAE)

Ministère et organisme		2002	2003	2004	2005	2006
280	Développement économique, Innovation et Exportation	51,42	206,22	136,35	116,51	110,49
702	Commission des normes du travail	64,40	63,53	79,09	108,71	111,99
095	Sécurité publique	101,68	68,63	98,76	105,09	116,16
060	Santé et Services sociaux	104,28	99,17	113,17	130,05	122,33
660	Conseil du statut de la femme	23,17	37,15	120,75	136,60	130,20
538	Office des personnes handicapées	117,52	76,39	104,06	56,29	140,09
247	Bureau du Commissaire au lobbying	0,00	0,00	0,00	188,09	223,34

Note 1 La mention N.D. pour l'année 2002 indique que les données n'ont pas été transmises au Secrétariat du Conseil du trésor par le ministère ou l'organisme concerné. Une cellule vide indique que le ministère ou l'organisme était, soit inclus dans un autre, soit inexistant.

Note 2 Les données présentées dans le tableau 5.3 doivent être lues comme un nombre de personnes par million d'heures travaillées pour la période visée.

Note 3 En 2003, le ministère des Régions, le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, le ministère de l'Industrie et du Commerce, et le Fonds de partenariat touristique ont été intégrés au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. On note une hausse de l'ensemble de ces données par rapport aux années antérieures.

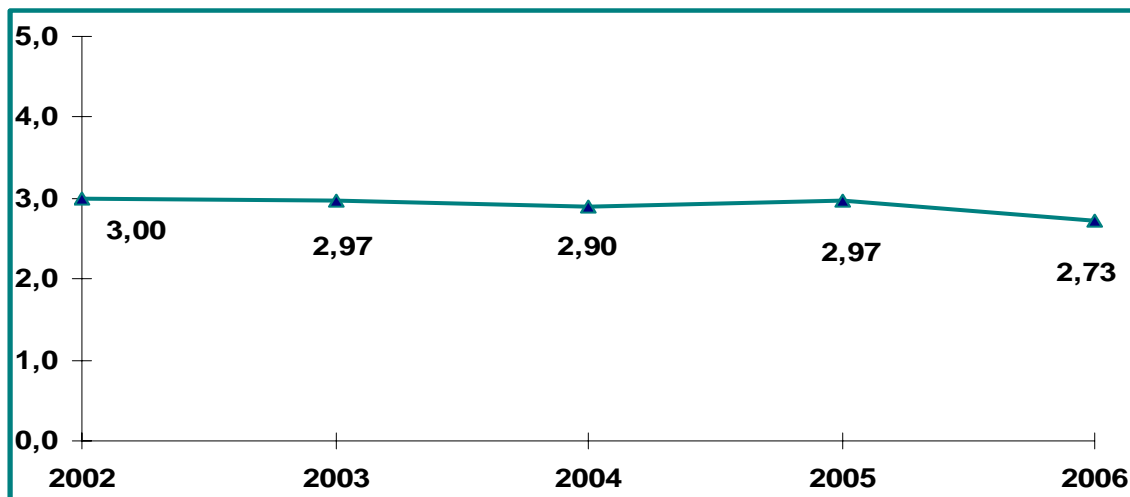
INDICE DES PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS (IPAE)

Le deuxième indice qui permet de suivre l'utilisation de ces programmes est l'indice des programmes d'aide aux employées et employés (IPAE). Celui-ci indique le nombre moyen de consultations par personne parmi ceux et celles qui ont eu recours aux services d'aide individuelle du PAE. Le calcul est le suivant :

Calcul de l'indice des programmes d'aide aux employées et employés (IPAE)	
IPAE	= $\frac{NC}{NPD}$
Où IPAE	= Indice des programmes d'aide aux employées et employés
NC	= Nombre de consultations
NPD	= Nombre de personnes différentes

On observe, en 2006, que le nombre moyen de consultations individuelles est demeuré stable par rapport à l'année précédente (voir le graphique 5.4). Le nombre moyen de rencontres en consultation individuelle par personne était de 2,73, comparativement à 2,97 l'année précédente.

Graphique 5.4 indice des programmes d'aide aux employées et employés



Les données distribuées par ministère et organisme (tableau 5.4) sont présentées à la page suivante.

Tableau 5.4 Indice de programme d'aide aux employées et employés (IPAE)						
	Ministère et organisme	2002	2003	2004	2005	2006
505	Conseil de gestion de l'assurance parentale					0,00
690	Conseil supérieur de la langue française	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
271	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	1,00	5,75	38,71	0,00	1,00
703	Commission de la santé et de la sécurité du travail	4,28	4,30	4,55	4,30	1,19
347	Centre de services partagés du Québec				2,30	1,29
400	Justice	2,09	2,74	2,31	2,15	1,33
240	Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	2,28	1,71	1,47	1,63	1,50
063	Régie des rentes du Québec	4,00	5,26	2,49	1,49	1,53
295	Protecteur du citoyen	2,00	2,00	1,56	1,36	1,56
547	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	0,00	0,75	1,40	1,14	1,60
343	Services Québec				2,04	1,62
065	Famille et Aînés	2,73	0,00	0,00	1,15	1,67
700	Emploi et Solidarité sociale	N.D.	1,35	1,49	1,78	1,71
414	Commission des lésions professionnelles	2,79	2,27	1,22	1,46	1,72
660	Conseil du statut de la femme	1,00	1,00	1,50	2,00	1,80
600	Ressources naturelles et Faune	2,13	2,17	2,07	1,90	1,92
850	Transports	2,12	2,06	1,98	1,80	1,93
520	La Financière agricole	3,15	4,18	2,77	2,30	2,03
280	Développement économique, Innovation et Exportation	2,92	2,52	2,37	2,22	2,07
380	Développement durable, Environnement et Parcs	1,33	1,52	0,00	1,81	2,10
538	Office des personnes handicapées	3,32	2,56	3,60	2,91	2,17
702	Commission des normes du travail	2,48	3,57	2,85	2,23	2,23
440	Revenu	2,59	2,78	2,20	2,35	2,25
320	Société de l'assurance automobile du Québec	2,40	2,62	2,48	2,49	2,27
730	Société d'habitation du Québec	2,83	2,04	3,08	2,39	2,45
160	Secrétariat du Conseil du trésor	2,87	2,55	2,63	1,88	2,49
374	Vérificateur général	2,86	2,77	3,33	3,26	2,56
370	Assemblée nationale	3,28	4,18	4,00	2,47	2,65
710	Office québécois de la langue française	1,00	3,00	3,82	3,00	2,65
630	Directeur général des élections	2,81	3,92	3,46	2,43	2,69
450	Tribunal administratif	3,13	3,38	3,79	2,17	2,69
Fonction publique		3,00	2,97	2,90	2,97	2,73
095	Sécurité publique	3,00	3,00	2,00	3,00	3,00
323	Institut de la statistique du Québec	3,35	2,27	1,78	3,69	3,00
075	Travail	3,73	4,22	2,75	3,59	3,11
344	Office de la protection du consommateur	3,50	3,27	3,83	3,89	3,14
366	Régie du bâtiment	3,26	2,99	2,80	3,29	3,23
010	Culture, Communications et Condition féminine	3,15	3,08	3,68	3,44	3,26
328	Commission de protection du territoire agricole	4,20	1,90	4,50	2,67	3,33
560	Curateur public	2,88	2,63	3,70	4,00	3,67
050	Affaires municipales et Régions	2,67	2,76	3,05	2,72	3,79
060	Santé et Services sociaux	3,99	3,75	3,99	3,80	3,84
040	Services gouvernementaux				2,80	3,86
278	Commission de l'équité salariale	2,75	2,00	3,43	2,90	4,00
210	Finances	3,75	4,44	5,03	6,48	4,14
350	Éducation, Loisir et Sport	1,04	1,07	4,36	4,07	4,28

Tableau 5.4 Indice de programme d'aide aux employées et employés (IPAE)						
	Ministère et organisme	2002	2003	2004	2005	2006
814	Fonds de partenariat touristique	1,73	0,00	0,00	2,92	4,67
830	Commission des transports	1,00	1,00	1,00	4,75	4,67
064	Régie de l'assurance maladie	8,56	7,43	6,34	6,94	4,89
256	Bureau d'audiences publiques	11,56	1,20	0,00	0,00	5,00
080	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	3,87	4,14	4,21	5,93	5,24
360	Office des professions	4,00	2,00	2,20	5,75	5,33
390	Sûreté du Québec	5,38	5,34	5,07	5,65	5,44
247	Bureau du Commissaire au lobbyisme	0,00	0,00	0,00	6,50	5,86
055	Immigration et Communautés culturelles	1,83	4,24	3,88	5,22	6,77
140	Conseil exécutif	1,39	6,30	10,37	7,15	7,49
430	Commission de la fonction publique	5,33	7,00	11,00	5,00	8,00
030	Relations internationales	6,03	5,42	6,74	6,31	9,00
408	Commission d'accès à l'information	1,00	2,00	3,00	13,00	14,50

Note : La mention N.D. pour l'année 2002 indique que les données n'ont pas été transmises au Secrétariat du Conseil du trésor par le ministère ou l'organisme concerné. Une cellule vide indique que le ministère ou l'organisme était soit inclus dans un autre, soit inexistant.

LES INTERVENTIONS DE GROUPE

On entend, par interventions de groupe, des actions prévues dans le PAE qui ont pour objectif de venir en aide à un groupe de personnes. Les personnes d'un groupe peuvent avoir vécu un événement traumatique ou encore, vivre des difficultés ou un conflit relationnel ayant une incidence sur leur rendement au travail.

Retenons que 154 interventions de groupe ont été organisées par les ministères et organismes au cours de l'année 2006. Ces activités, de nature diverse, ont permis de joindre 1 217 personnes et cumulent 4 111 heures-personnes. L'ensemble de ces heures, divisé par le nombre total de personnes ayant participé aux interventions, donne **une moyenne de trois heures par personne** pour les interventions de groupe.

Tableau 5.5 Interventions de groupe

	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre d'interventions de groupe (NIG)	111	192	144	182	154
Nombre total de personnes ayant participé à une intervention de groupe (NTPIQ)	974	1 424	1 169	1 922	1 217
Nombre d'heures-personnes pour les rencontres (NHPR)	4 091	6 752	5 892	7 965	4 111

6. Conclusion

Le suivi de gestion relatif à la Politique concernant la santé des personnes au travail est présenté pour une sixième année consécutive et couvre l'année 2006⁶.

En 2006, l'absentéisme pour maladie (P1, P2 et P3) a connu une augmentation. Son taux était de 4,91 %, en comparaison de 4,81 % en 2005, ce qui représente un accroissement de 0,28 jour moyen perdu par travailleur. Ainsi, les jours moyens perdus par travailleur pour motifs de santé P1, P2 et P3 ont enregistré des hausses respectives de 0,29 %, 3,31 % et 8,24 % entre 2005 et 2006.

Plusieurs études, telles que l'enquête sur la population active de Statistique Canada, mentionnent que le vieillissement de la main-d'œuvre et les conditions de travail sont parmi les facteurs potentiels qui pourraient nous aider à comprendre cette tendance à la hausse.

En outre, les données contemporaines de recherche nous indiquent que la plupart des organisations dans les grandes sociétés occidentales connaissent elles aussi, depuis plusieurs années, une augmentation du stress au travail et de l'absentéisme. Ce dernier phénomène s'expliquerait par un ensemble de facteurs individuels, organisationnels et sociaux. Même s'il s'agit d'un phénomène plutôt répandu, cela ne dispense pas pour autant l'employeur d'agir. En effet, il lui appartient d'intervenir sur les éléments qui relèvent de sa responsabilité. L'intérêt pour l'organisation du travail et la santé des personnes ne s'appuie donc pas uniquement sur des impératifs d'efficacité et de rentabilité; il faut également avoir de la considération et du respect pour les personnes qui contribuent à l'atteinte des résultats au sein de l'organisation.

Des initiatives de plus en plus nombreuses, sur le plan ministériel comme sur celui gouvernemental, ont été prises afin d'améliorer nos façons de faire en matière de prévention et de réintégration au travail; ces changements visent pour l'instant à mieux intégrer les actions des différents intervenants (conseillers, gestionnaires, collègues et équipes de travail), de façon à prévenir les absences ainsi qu'à favoriser le maintien ou le retour durable au travail. Les interventions visant les modifications de nos façons de

⁶ Lire la note « Mise en garde » à la page 3.

faire doivent se poursuivre à moyen et à long terme en s'intéressant, notamment, à l'organisation du travail.

En matière de santé et de sécurité, la fréquence relative des lésions était en diminution en 2006. Deux des trois indicateurs de gravité indiquent une baisse en 2006 par rapport à l'année précédente. Dix-neuf ministères et organismes ont atteint l'objectif de « zéro lésion professionnelle », et vingt-cinq ont enregistré entre une et dix lésions seulement. Ce qui fait qu'une large majorité de ministères et d'organismes se situent dans ceux ayant eu dix lésions ou moins (44 sur 58).

Les actions devront porter sur le maintien des acquis. L'effort de prévention des lésions professionnelles devra être maintenu rigoureusement par les employeurs et les travailleurs. Plus spécifiquement, les ministères et organismes devront se munir d'un portrait lésionnel complet, afin de définir des pistes d'action efficaces en matière de prévention primaire et secondaire, non seulement pour réduire le nombre de lésions et la gravité de ces dernières, mais aussi pour identifier, le cas échéant, des modèles organisationnels favorisant un milieu de travail sain.

De plus, la mise en place de mécanismes efficaces et intégrés de retour au travail devrait se poursuivre et s'accroître. Respecter les limitations du travailleur tout en misant sur ses capacités réelles s'avère avantageux pour le travailleur comme pour l'organisation.

En dernier lieu, l'indice d'aide aux employées et employés (IAE), c'est-à-dire le nombre de personnes différentes pour chaque million d'heures travaillées qui ont eu recours aux services du PAE en aide individuelle, a augmenté de 3,04 personnes différentes par rapport à 2005. On observe également que le nombre moyen de rencontres en consultation individuelle est demeuré assez stable, soit 2,73, par rapport à 2,97 pour l'année 2005. Le nombre d'interventions de groupe présente une diminution, passant de 182 en 2005 à 154 en 2006. Les indicateurs nous révèlent que les programmes d'aide aux employées et employés continuent d'être utiles et que le recours à cette aide demeure constante.

Année après année, le suivi de gestion fournit aux sous-ministres, aux dirigeants d'organisme, aux directeurs des ressources humaines, aux gestionnaires ainsi qu'à divers réseaux d'intervenants des ministères et organismes un outil important dans la

poursuite des objectifs de la Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise.

ANNEXE I Absences pour motifs de santé

STRUCTURE DE REGROUPEMENT DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

010 Culture, Communications et Condition féminine

- 010 Culture, Communications et Condition féminine
- 352 Régie du cinéma
- 896 Secrétariat à la politique linguistique

030 Relations internationales

040 Services gouvernementaux

- 040 Services gouvernementaux
- 873 Fonds du service aérien gouvernemental

050 Affaires municipales et Régions

- 050 Affaires municipales et Régions
- 510 Régie du logement

055 Immigration et Communautés culturelles

- 055 Immigration et Communautés culturelles
- 214 Conseil des relations interculturelles

060 Santé et Services sociaux

063 Régie des rentes du Québec

064 Régie de l'assurance maladie du Québec

065 Famille et Aînés

071 Tourisme

- 814 Fonds de partenariat touristique

075 Travail

- 075 Travail
- 216 Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre
- 285 Commission des relations de travail
- 411 Commissaire de l'industrie de la construction

080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation

- 080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation
- 392 Régie des marchés agricoles

095 Sécurité publique

140 Conseil exécutif

- 160 Secrétariat du Conseil du trésor
- 210 Finances
 - 210 Finances
 - 188 Bureau de décision et de révision des valeurs mobilières
 - 874 Fonds du financement regroupé
- 240 Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
- 247 Bureau du Commissaire au lobbyisme
- 256 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
- 278 Commission de l'équité salariale
- 280 Développement économique, Innovation et Exportation
- 320 Société de l'assurance automobile du Québec
- 323 Institut de la statistique du Québec
- 328 Commission de la protection du territoire agricole
- 343 Services Québec
- 344 Office de la protection du consommateur
- 347 Centre de services partagés du Québec
- 350 Éducation, Loisir et Sport
- 360 Office des professions
- 367 Régie du bâtiment
- 370 Assemblée nationale
- 374 Vérificateur général
- 380 Développement durable, Environnement et Parcs
- 390 Sûreté du Québec
- 400 Justice
 - 400 Justice
 - 246 Direction des poursuites criminelles et pénales
 - 829 Fonds de l'état civil
 - 872 Fonds du bureau d'aide aux victimes d'actes criminels
 - 878 Fonds du registre du ministère de la Justice
- 408 Commission d'accès à l'information
- 414 Commission des lésions professionnelles
- 430 Commission de la fonction publique
- 440 Revenu Québec
 - 440 Revenu Québec

- 369 Le Registraire des entreprises
- 808 Fonds de perception fiscale
- 825 Fonds des technologies de l'information
- 450 Tribunal administratif
- 520 La Financière agricole
- 538 Office des personnes handicapées
- 547 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
- 560 Curateur public
- 600 Ressources naturelles et Faune
 - 600 Ressources naturelles et Faune
 - 313 Agence de l'efficacité énergétique
 - 802 Fonds forestier
 - 865 Fonds d'information géographique foncière
 - 890 Fonds de la réforme du cadastre québécois
 - 899 Société de financement agricole
- 630 Directeur général des élections
- 660 Conseil du statut de la femme
- 690 Conseil supérieur de la langue française
- 700 Emploi et Solidarité sociale
 - 700 Emploi et Solidarité sociale
 - 505 Conseil de gestion de l'assurance parentale
 - 801 Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
 - 813 Fonds de la lutte contre la pauvreté
 - 816 Fonds national de formation de la main-d'œuvre
- 702 Commission des normes du travail
- 703 Commission de la santé et de la sécurité du travail
- 710 Office québécois de la langue française
- 730 Société d'habitation du Québec
- 830 Commission des transports
- 850 Transports
 - 850 Transports
 - 807 Fonds de conservation du réseau routier
 - 820 Fonds de gestion de l'équipement roulant
 - 824 Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports

ANNEXE II Santé et sécurité du travail et programmes d'aide aux employées et employés

STRUCTURE DE REGROUPEMENT DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

010 Culture, Communications et Condition féminine

- 010 Culture, Communications et Condition féminine
- 352 Régie du cinéma
- 896 Secrétariat à la politique linguistique

030 Relations internationales

040 Services gouvernementaux

- 040 Services gouvernementaux
- 873 Fonds du service aérien gouvernemental

050 Affaires municipales et Régions

- 050 Affaires municipales et Régions
- 510 Régie du logement

055 Immigration et Communautés culturelles

- 055 Immigration et Communautés culturelles
- 214 Conseil des relations interculturelles

060 Santé et Services sociaux

063 Régie des rentes du Québec

064 Régie de l'assurance maladie du Québec

065 Famille et Aînés

071 Tourisme

- 814 Fonds de partenariat touristique

075 Travail

- 075 Travail
- 216 Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre
- 285 Commission des relations de travail
- 292 Conseil des services essentiels
- 411 Commissaire de l'industrie de la construction

080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation

- 080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation
- 392 Régie des marchés agricoles

- 095 Sécurité publique
- 140 Conseil exécutif
- 160 Secrétariat du Conseil du trésor
- 210 Finances
 - 210 Finances
 - 188 Bureau de décision et de révision des valeurs mobilières
 - 849 Financement Québec
 - 874 Fonds du financement regroupé
- 240 Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
- 247 Bureau du Commissaire au lobbying
- 256 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
- 271 Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- 278 Commission de l'équité salariale
- 280 Développement économique, Innovation et Exportation
- 295 Protecteur du citoyen
- 320 Société de l'assurance automobile du Québec
- 323 Institut de la statistique du Québec
- 328 Commission de la protection du territoire agricole
- 343 Services Québec
- 344 Office de la protection du consommateur
- 347 Centre de services partagés du Québec
- 350 Éducation, Loisir et Sport
- 360 Office des professions
- 366 Régie du bâtiment
- 370 Assemblée nationale
- 374 Vérificateur général
- 380 Développement durable, Environnement et Parcs
- 390 Sûreté du Québec
- 400 Justice
 - 400 Justice
 - 246 Direction des poursuites criminelles et pénales
 - 829 Fonds de l'état civil
 - 872 Fonds du bureau d'aide aux victimes d'actes criminels
 - 878 Fonds du registre du ministère de la Justice

- 408 Commission d'accès à l'information
- 414 Commission des lésions professionnelles
- 430 Commission de la fonction publique
- 440 Revenu Québec
 - 440 Revenu Québec
 - 369 Le Registraire des entreprises
 - 808 Fonds de perception fiscale
 - 825 Fonds des technologies de l'information
- 450 Tribunal administratif
- 505 Conseil de gestion de l'assurance parentale
- 520 La Financière agricole
- 538 Office des personnes handicapées
- 547 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
- 560 Curateur public
- 600 Ressources naturelles et Faune
 - 600 Ressources naturelles et Faune
 - 313 Agence de l'efficacité énergétique
 - 802 Fonds forestier
 - 865 Fonds d'information géographique foncière
 - 890 Fonds de la réforme du cadastre québécois
 - 899 Société de financement agricole
- 630 Directeur général des élections
- 660 Conseil du statut de la femme
- 690 Conseil supérieur de la langue française
- 700 Emploi et Solidarité sociale
 - 700 Emploi et Solidarité sociale
 - 801 Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
 - 813 Fonds de la lutte contre la pauvreté
 - 816 Fonds national de formation de la main-d'œuvre
- 702 Commission des normes du travail
- 703 Commission de la santé et de la sécurité du travail
- 710 Office québécois de la langue française
- 730 Société d'habitation du Québec
- 830 Commission des transports

850 Transports

- 850 Transports
- 807 Fonds de conservation du réseau routier
- 820 Fonds de gestion de l'équipement roulant
- 824 Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports